



MUNICIPALITE D'ICOIGNE

BUDGET 2017

**Approuvé par le Conseil en séance du 24 janvier 2017
Approuvé par l'Assemblée primaire le 27 février 2017**

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen



CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Les Citoyennes et Citoyens de la Municipalité d'Icoigne sont convoqués en Assemblée primaire, le

LUNDI 27 FEVRIER 2017, A 20H00

A la salle bourgeoisiale, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Rapport du Président.**
- 4. Présentation de la planification financière 2018/2021.**
- 5. Lecture du Budget 2017 de la Municipalité.**
- 6. Approbation du Budget 2017. Décision.**
- 7. Divers.**

Le détail du budget 2017 et ses annexes, approuvés par le Conseil en séance du 24 janvier 2017, peuvent être obtenus au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les budgets 2017 de la Municipalité et de l'ACCM, sont publiés dans leur intégralité sur le site www.icogne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des budgets de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration communale
Le Président Le Secrétaire

M. Kamerzin L. Nanchen

Icoigne, le 01 février 2017

Procès-verbal de la Assemblée primaire du jeudi, 18 août 2016 Séance N° 3

de 20h00 à 21h30
à la salle bourgeoisiale

Président: M. Jean-Michel Mayor
Vice-Président :

Présents: M. Hervé von Dach
M. Martial Kamerzin
Mme Marie-Claire Combe
M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

Excusé(s): M. Eric Kamerzin

Visite : **M. Denis Cordonier, Fiduciaire de Crans-Montana**
Mme Sophie Dorsaz, journaliste du Nouvelliste

Annexe 1 : **Rapport de M. Gaston Bagnoud**

Preneur du PV: Mme Marie-Eve Revey, secrétaire du Conseil

25 citoyennes et citoyens sont présents

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

MM. les anciens Présidents
Mesdames, Messieurs,

En l'absence du Président pour des raisons médicales, **le vice-Président** préside cette Assemblée au pied levé.

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le vice-Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire appelée à se prononcer sur les comptes 2015, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Le vice-Président remercie l'Assemblée d'avoir répondu présent et souhaite qu'elle se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de notre Communauté.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion dans le site icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Rapport du Président.**
- 4. Comptes 2015 de la Municipalité.**
- 5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
- 6. Approbation des comptes 2015 de la Municipalité. Décision.**
- 7. Divers.**

Le vice-Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour ?

Le vice-Président désigne Mme Marie-Eve Revey, secrétaire du Conseil, pour la rédaction du procès-verbal et remercie la présence de M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal qui est à disposition pour toutes les questions concernant la fiscalité et la tenue des comptes.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2016 ayant été publié sur le site icogne.ch, **le vice-Président** n'en fait pas lecture.

Le **vice-Président** demande s'il y a des remarques ou des questions quant au contenu ?

M. Marc Scheiwiler souligne que le procès-verbal fait état de 35 personnes alors qu'aux points 6 - 8 et 9 il y a plus de citoyens qui ont votés que de personnes annoncées présentes. **M. Hervé von Dach** répond que les membres du Conseil communal ne sont pas comptés dans le nombre de citoyennes et citoyens présents mais participent au vote. Et que des citoyens peuvent également ne pas se prononcer sur certains points. Ce qui explique les différences.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le vice-Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

2. Nomination des Scrutateurs

Le vice-Président nomme Mme Erika Praplan et M. Olivier Duchoud comme scrutateurs.

3. Rapport du Président

Le vice-Président donne lecture de son rapport qui n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée primaire.

4. Comptes 2015 de la Municipalité

La lecture détaillée des comptes 2015 n'étant pas demandée, **le vice-Président** donne lecture des principaux chiffres des comptes 2015 de fonctionnement.

M. Gaston Bagnoud informe l'Assemblée qu'il a déposé, auprès du Conseil communal, un rapport concernant les comptes 2015. Il est stupéfait de constater que les comptes 2015 comportent de mauvais montants concernant les assurances. En effet, il est faux de dire que le personnel communal est assuré à 100% alors que le contrat indique des frais assurés à 90% dès le 15ème jour. **M. Gaston Bagnoud** demande que le rapport soit intégré dans son intégralité dans le procès-verbal (voir l'annexe 1 du procès-verbal). **M. Lionel Nanchen** répond que la couverture a été modifiée à partir de juin 2015. **Le vice-Président** précise qu'à l'avenir les montants seront précis et qu'il y aura plus de clarté.

La lecture détaillée des comptes 2015 n'étant pas demandée, **le vice-Président** donne lecture des principaux chiffres des comptes 2015 d'investissements.

M. Gaston Bagnoud souhaite connaître les conséquences si les comptes sont acceptés et qu'une procédure civile est, par la suite, engagée pour encaisser des montants qui figurent dans les comptes 2015 approuvés ? La parole est donnée à **M. Denis Cordonier** qui pense que l'approbation des comptes 2015 n'interfère pas avec la possibilité de faire valoir, preuve à l'appui, une créance.

5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle

Le rapport ayant été transmis dans son intégralité à l'ensemble des citoyens, **M. Denis Cordonnier** recommande à l'Assemblée d'approuver ces comptes 2015 qui présentent un bénéfice de Chf 750'445.23 et une fortune de Chf 11'050'430.19. **M. Denis Cordonnier** précise également que l'endettement net est considéré comme faible et que la Commune est en mesure de faire face à ses engagements. Un rapport détaillé est présenté chaque année au Conseil communal.

6. Approbation des comptes 2015 de la Municipalité. Décision

M. Gaston Bagnoud est déçu de la façon dont certains chiffres sont interprétés. Il rappelle qu'il a établi un rapport qui est à disposition des citoyens et lit le contenu du point 8 de la page 3 : « Au vu de ce qui précède, l'Assemblée primaire accepte les comptes 2015 et demande :

- 8.1) Le remboursement par le Président de Chf 18'304.90.-, selon détail ci-après :
- Chf 8'010.80.- pour les salaires perçus et trop ;
 - Chf 3'283.30.- pour les téléphones ;
 - Chf 7'010.80.- pour les charges sur salaires.

TOTAL : Chf 18'304.90.-, à porter dans les comptes 2016 dans un compte intitulé « Recettes divers ».

8.2) De faire payer les factures de téléphones directement par le Président et de lui verser un dédommagement forfaitaire pour les téléphones de Chf 1'200.- par an et ce dès 2016.

8.3) De corriger le salaire et les frais du Président 2016 en prenant en compte un salaire brut de Chf 57'466.- et des frais pour un montant de Chf 7'500.-.

8.4) De demander à toutes les sociétés qui distribuent des honoraires, tantièmes, ou autres au Président et aux membres du conseil communal de les verser directement à la commune, à charge par le conseil de décider du montant qui sera reversé aux personnes intéressées.

8.5) D'inviter le conseil communal à autoriser le bureau NIVALP à donner suite à la requête formulée par Gaston Bagnoud.

8.6) Le remboursement par le Président de Chf 10'000.- sur les Chf 34'850.- versés, sans décision du conseil et sans aucune justification, dans le dossier « Maison d'Adrien ».

Mme Marie-Claire Combe revient sur le dernier point et informe l'Assemblée primaire que deux commandements de payer adressés au Président (un en 2014 et un deuxième fin juillet 2016) sont actuellement ouverts.

M. Hervé von Dach précise qu'une procédure pénale est actuellement en cours. Concernant le dernier point, il est traité très sérieusement au sein du Conseil communal et fait l'objet d'un recours. Les indemnités de salaires seront également traitées très attentivement à l'avenir et le problème des tantièmes sera réglé en établissant une liste complète des sociétés dans lesquelles les membres du Conseil sont intégrés.

Le vice-Président poursuit en expliquant que les conseillers sont des délégués auprès de sociétés dont la Commune est partenaire et la rémunération concerne les frais liés aux séances. Toutefois, il sera demandé que ces montants soient versés directement à la caisse communale et la part qui reviendra au membre sera définie clairement.

M. Jacky Bagnoud constate que le Conseil communal a la volonté de régler tous ces problèmes, il lui fait confiance et le félicite pour leur travail. Il propose à l'Assemblée d'accepter les comptes 2015.

M. Gaston Bagnoud demande si la question des frais téléphoniques du Président a déjà été traitée ? **Mme Marie-Claire Combe** répond qu'une décision a été prise au Conseil communal à ce sujet.

M. Jean-Michel Mayor apporte quelques précisions à l'Assemblée sur le point 8.6. Il est demandé au bureau Nivalp de vérifier dans le cadre des travaux du Bisse du Rho les montants des factures liés à la mise en place de chéneaux en bois afin d'éviter des doublons dans la facturation.

M. Gérard Mayor soutient la démarche concernant le Bisse du Rho et tient à féliciter le Conseil présent pour l'orientation qu'il entend donner à plus de clarté et de transparence dans la gestion des affaires communales.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulées, **le vice-Président** demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent les comptes 2015 de se manifester par main levée :

27 Oui

Les personnes qui refusent les comptes 2015 sont priés de se manifester par main levée :

0 Non

Les abstentions : 2.

7. Divers

PanaImmob

M. Joël Aymon souhaite connaître la situation actuelle du chantier en cours depuis trois ans de l'Immeuble de PanaImmob. Il relève également la mauvaise sécurisation du chantier, le désastre de l'entretien des extérieurs, etc...

Le vice-Président est bien conscient des nombreux problèmes relatifs à ce chantier et assure l'Assemblée que ce dossier est traité prioritairement par le technicien de la Commune qui le suit avec la plus grande attention.

Construction d'un mur – propriété M. Eric Kamerzin

Mme Erika Praplan a adressé un courrier concernant la construction d'un mur sur la propriété de M. Eric Kamerzin et souhaite connaître la situation du dossier ? **Le vice-Président** informe qu'un courrier lui a été envoyé afin de régulariser ce dossier.

Agrandissement d'un chalet à Plans-Mayens

M. Gaston Bagnoud demande où en est le dossier concernant l'agrandissement d'un chalet à Plans-Mayens ?

Le vice-Président répond que le dossier est au service des routes du Canton du Valais.

M. Gaston Bagnoud revient sur son rapport et apporte des précisions concernant les points suivants :

Parcelles n°415 et 425

M. Gaston Bagnoud revient sur un courrier qui a été adressé à l'Administration communale qui parle de l'autorisation de construire délivrée en juillet 2016 et demande de quelle autorisation s'agit-il et si la Lex Weber est-elle applicable dans ce dossier ? Si oui, ce sont des résidences principales et non pas des résidences secondaires. De plus, il de-

mande si toutes les nouvelles législations parvenues entre 2012 et 2016 permettraient de revoir le dossier ?

Lienne-Raspille SA

M. Gaston Bagnoud souhaite que la souscription du capital-actions soit faite soit par la Municipalité soit par le Bourgeoisie. Il poursuit qu'il est également important d'avoir au moins deux citoyens nommés par le Conseil communal pour représenter la Commune d'Icogne au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de cette société.

Icogne Energie SA

M. Gaston Bagnoud souhaite introduire la notion de Bourgeoisie dans tout ce qui se passe au niveau des actions. Il poursuit qu'il est également important d'avoir trois citoyens qui représentent la Commune d'Icogne au sein de l'Assemblée générale d'Icogne Energie. De plus, tous les mandats donnés par la Commune doivent se terminer à la fin de la période législative. Concernant les attributions, il considère qu'il est normal que l'on sache la valeur de la mise à disposition de l'eau et de l'étang et de tout ce qui est relatif à l'infrastructure.

Bisse du Rho

M. Gaston Bagnoud demande que le dossier de la passerelle du Noir soit abandonné. Cet argent pourrait être ainsi utilisé pour d'autres sentiers anciens qui font partie du patrimoine.

ACCM

M. Gaston Bagnoud est étonné de voir qu'il n'y ait pas eu l'introduction de la notion d'approbation par les Communes de ce qui se passe à l'ACCM. Aujourd'hui, des décisions sont prises sans l'approbation des Communes.

Utilisation des forces hydrauliques

M. Gaston Bagnoud précise que deux éléments sont importants sur Icogne : l'eau chaude et l'eau froide (la Lienne S.A). Concernant le retour des concessions, il demande si des contacts ont été pris avec la Lienne S.A. pour le rachat d'un pourcentage du capital-actions qui est de 24 millions ?

Centre du village

M. Gaston Bagnoud demande si la Commune d'Icogne ne devrait pas s'intéresser à racheter l'ancienne poste d'Icogne qui a une valeur patrimoniale ?

Le vice-Président remercie M. Gaston Bagnoud pour son rapport détaillé et clôt l'Assemblée primaire à 21h30.

Icogne, le 19 septembre 2016

Le vice-Président	Le Secrétaire	La Secrétaire du PV
Jean-Michel Mayor	Lionel Nanchen	Marie-Eve Revey

Rapport concernant les comptes de la municipalité présenté à l'AP le 18 août 2016

1) CONSIDERATION GENERALE :

Nous constatons, tout en comprenant qu'on ne modifie pas les comptes, qu'aucune réponse n'a été mise à disposition des citoyens en suite du refus des comptes.

Dans l'article paru dans le Nouvelliste, le Président dit : « les factures des téléphones, c'est tout ce que vous avez trouvé. ». Il y a donc beaucoup d'autres choses dans les comptes qui pourraient ne pas être correctes. C'est dans ce sens que lors de l'AP, il a été dit : « étant donné la gestion constatée par les rapport des experts, ne peut-on pas déduire que ce n'est que la pointe de l'iceberg qui apparaît. Dans ce cas ne devrions-nous pas refuser les comptes et demande à l'Etat du Valais d'examiner, en détail, certains des dossiers chauds des cinq dernières années ? »

Aujourd'hui nous constatons qu'aucune réponse n'a été donnée aux questions posées. Nous informons donc des réalités constatées et déposons ce rapport à l'intention des citoyennes et citoyens afin qu'ils apprécient, chacun à sa manière, la gestion de notre commune et regrettons que les comptes soient présentés aux citoyens sans aucune réponse aux questions posées.

2) SALAIRES:

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| i. ERIC KAMERZIN, Président, Salaire | Fr. 38'500.- |
| ii. ERIC KAMERZIN, frais déplacement | Fr. 20'000.- |

TOTAL	Fr. 58'500.-
--------------	---------------------

Le président a touché le salaire total durant son absence pour raison de maladie, alors que l'AXA rembourse le 90% sur la base d'un salaire assuré de Fr. 50'500.- à partir du 15^{ème} jour. Eric Kamerzin ayant touché **le 100% du salaire et des frais**, le Président **doit rembourser à la commune Fr. 8'010.80.-**, selon détail ci-après.

2.1) 100% absence maladie

- Du 24.09.2013 au 17.11.2013 (41 jours)
- Du 27.05.2014 au 30.06.2014 (34 jours)
- Du 24.08.2014 au 30.09.2014 (38 jours)
- Du 01.01.2014 au 26.10.2014 (26 jours)

TOTAL :	139 jours x 34.38 =	Fr. 4'778.80.-
----------------	----------------------------	-----------------------

2.2) 50% absence maladie

- Du 18.11.2013 au 01.12.2013 (13 jours)
- Du 01.07.2014 au 31.07.2014 (31 jours)
- Du 01.08.2014 au 23.08.2014 (23 jours)
- Du 27.10.2014 au 31.01.2015 (97 jours)

TOTAL :	164 jours x 17.19 =	Fr. 2'819.20.-
----------------	----------------------------	-----------------------

2.3) 40% absence maladie :

Du 01.03.2015 au 31.03.2015 40% 30j. x 13.76 = Fr. 412.80.-

TOTAL ABSENCE MALADIE 333j. Fr. 8'010.80.-

3) TELEPHONE :

2013, 100% 41j.
2014, 100% 98j.
2013, 50% 13j.
2014, 50% 54j.
2014/15, 50% 97j.
2015, 40% 30j.

TOTAL ABSENCE MALADIE: 333j. → montant à rembourser : Fr. 3'283.30.-

Eric est Président, travaille à la Lienne SA, et est aussi « PRIVE ». Ce n'est pas à la collectivité publique de supporter la totalité des frais. 1/3, 1/3, 1/3, me paraît **équitable ou un forfait mensuel de Fr. 100.-**. Les factures devront à l'avenir être directement payées par le Président.

4) REMBOURSEMENT SALAIRE CAISSE MALADIE

AXA rembourse le 90% de Fr. 50'500.- dès le 15^{ème} jour. **Le montant à prendre en considération est donc de Fr. 45'450.-.**

5) FRAIS DE REPRESENTATION :

On constate que sur Fr. 58'000.-, le salaire assuré est de Fr. 50'500.-. **Le principe de Fr. 7'500.- pour les frais de déplacement a été admis lors de la conclusion de l'assurance AXA.**

6) RETENUES DE SALAIRE :

Les retenues à charge de l'employé sont de :

- 6.250% pour l'AVS, AI, AC
- 0.300% pour les AF
- 0.975% pour la LIM
- 4.678% pour la LPP

TOTAL : 12.20%

Ce qui donne un salaire brut total annuel de Fr. 57'466.-, et les déductions à charge de l'employé sont de :

- 3'591.60.- pour l'AVS
- 172.40.- pour les AF
- 558.55.- pour la LIM
- 2'688.25.- pour la LPP

RETENUES TOTAL : 7'010.80.-

7) **BISSE DU RHO :** Fr. 2'435'068.88.-

Payé par Casino Fr. 1'080'421.45.-

Payé par ACC Fr. 1'354'547.43.-

Pour apprécier les travaux effectués et rechercher des « doublures » éventuelles, il faut entrer dans des détails. Sur la base des factures mises à disposition, il n'est pas possible de le faire. Seul un examen complet permet d'apprécier les travaux facturés. C'est dans ce sens que j'ai parlé d'expertise.

L'ingénieur NIVALP **pourrait avec l'accord de l'autorité contrôler et apporter une réponse claire à mes questions.** Je demande donc à votre autorité d'autoriser le bureau NIVALP à donner suite à ma requête dans tous ses détails.

8) **AU VU DE CE QUI PRECEDE, L'AP ACCEPTE LES COMPTES 2015 ET DEMANDE :**

8.1 **Le remboursement par le Président de Fr. 18'304.90.-, selon détail ci-après :**

- Fr. 8'010.80.- pour les salaires perçus et trop
- Fr. 3'283.30.- pour les téléphones
- Fr. 7'010.80.- pour les charges sur salaires

TOTAL : Fr. 18'304.90.-, à porter dans les comptes 2016 dans un compte intitulé « Recettes divers »

8.2 **De faire payer les factures de téléphones directement par le Président et de lui verser un dédommagement forfaitaire pour les téléphones de 1'200.- par an et ce dès 2016.**

8.3 **De corriger le salaire et les frais du Président 2016 en prenant en compte un salaire brut de Fr. 57'466.- et des frais pour un montant de Fr. 7'500.-.**

8.4 **De demander à toutes les sociétés qui distribuent des honoraires, tantièmes, ou autres au Président et aux membres du conseil communal de les verser directement à la commune, à charge par le conseil de décider du montant qui sera reversé aux personnes intéressées.**

8.5 **D'inviter le conseil communal à autoriser le bureau NIVALP à donner suite à la requête formulée par Gaston Bagnoud.**

8.6 **Le remboursement par le Président de Fr. 10'000.- sur les Fr. 34'850.- versés, sans décision du conseil et sans aucune justification, dans le dossier « Maison d'Adrien ».**

9) **DIVERS:**

9.1) **VITO DE CARLO :**

- Parcelle 415 et 425.
- Vito de Carlo et Savalogis SA ont proposé, en date du 16.06.2016, à l'autorité communale de racheter les parcelles No 415 et 425. Si oui, à quel prix ?
- Quelle est la décision du conseil et à quelle date cette décision a été prise ? Le conseil est-il entré en négociations ? Si oui, quel est le résultat ? Pourquoi ne pas avoir fait une proposition à l'assemblée ?

9.2) LA LIENNE RASPILLE SA :

- Les citoyens demandent au conseil communal de mettre à disposition pour consultation :

- **le projet du contrat** passé ou à passer avec la Lienne SA pour le **stockage de l'eau** ;
- **le projet de l'acte authentique** ;
- **le projet des statuts de la société** ;
- **la convention d'actionnaires** ;
- **la souscription du capital-actions peut-être faite soit par la bourgeoisie, soit par la municipalité.**

9.2.1) Article 10 :

Les Conseils communaux désignent 2 citoyens par commune actionnaire pour représenter les communes, municipalités ou bourgeoisies aux assemblées générales de la société.

9.2.2) Article 12 : Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose de 5 à 9 membres **dont 1 représentant de la commune d'Icogne nommé par le conseil communal d'Icogne et accepté d'office par l'AG**, pour la durée de 4 ans au maximum. La fonction des membres du CA devra correspondre à la durée du mandat politique de 4 ans. Il prendra fin le 31 décembre de l'année électorale soit la 1^{ère} fois le 31 décembre 2016.

9.3) MODIFICATION DES STATUTS : ICOGNE ENERGIE SA

9.3.1) Article 4 : Transfert des actions

Le transfert des actions est subordonné à l'approbation du Conseil d'administration **à l'exception d'un transfert entre la Municipalité et la Bourgeoisie d'Icogne qui se fait sans l'approbation du Conseil d'administration.**

9.3.2) Article 11 : Assemblée générale ordinaire

Les actionnaires se réunissent en Assemblée générale ordinaire dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice annuel. Elle est composée de tous les actionnaires. Le Conseil communal nomme 3 citoyens chargés de représenter la Municipalité ou la Bourgeoisie au sein de l'Assemblée générale. Leur mandat prend fin le 31 décembre de chaque fin de période administrative (4 ans), la 1^{ère} fois le 31 décembre 2016.

9.3.3) Article 13 : Composition et durée

Le Conseil d'administration se compose de 5 à 9 membres, dont 3 ou 5 nommés par le Conseil communal, pour une période administrative de 4 ans et prendra fin le 31 décembre de chaque fin de période électorale, la 1^{ère} fois le 31 décembre 2016. En cas de remplacement d'un membre, le nouveau membre est élu pour le reste de la période pour laquelle son prédécesseur avait été nommé. **Un délégué de la commune d'Icogne présidera obligatoirement le CA.**

9.3.4) Article 14 : Attributions

Le Conseil d'administration est chargé de la gérance de toutes les affaires de la Société qui ne sont pas réservées à d'autres organes. Le Conseil d'administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :

1. exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
2. fixer l'organisation ;

3. fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier, ainsi que le plan financier ;
4. nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
5. exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
6. établir le rapport annuel, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions ;
7. informer le juge en cas de surendettement ;
- 8. déterminer les valeurs des surfaces et du volume de l'Etang et de toutes autres infrastructures mises à disposition par la bourgeoisie ou la municipalité.**

Le Conseil d'administration se constitue lui-même et nomme parmi ses membres, un président, qui est obligatoirement le Président ou vice-président de la Commune d'Icogne, un vice-président et un secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil d'administration.

La proposition de modification des statuts d'Icogne Energie SA doit aussi être intégré dans les statuts de ICLCM SA.

9.4) BISSE DU RHO :

Réaliser des travaux aussi importants sans mise à l'enquête publique, c'est faire fi des lois existantes. Le proverbe s'applique bien « Faites comme je dis mais pas comme je fais ».

C'est pourquoi nous estimons que :

9.4.1) La passerelle du noir doit absolument être abandonnée car inutile et dommageable pour l'environnement.

9.4.2) La partie amont du bisse du Rho, du noir jusqu'à l'Ertentze, ne nécessite que peu de travaux de sécurisation. Il faut absolument éviter les erreurs commises dans la partie aval du noir jusqu'à plans mayens.

9.4.3) Il serait plus utile d'utiliser l'argent pour d'autres travaux plus intéressants, tels que :

9.4.3.1) le sentier Praz du Taillour/Bisse du Rho. Le départ se situait vers le mayen en pierres en bordure du Chemin des alpages,

9.4.3.2) ou encore, l'ancien sentier de Bouilli qui reliait Lens/Icogne/Plan Abi/St-Léonard, utilisé, entre autre, en son temps, pour se rendre à Sion par la gare de St-Léonard ou de St-Léonard à Icogne ou encore pour ramener le bétail de la foire de Sion à Icogne,

9.4.3.3) ou encore, remettre en exploitation le Moulin dont les vestiges existent encore en aval du bassin de Croix.

9.4.3.4) Cette région était aussi, avant la construction du chemin des Alpes entre Crans et l'Ertentze, en 1813 et utilisé dès 1816, le lieu de départ pour la Lenk.

9.5) ACCM :

Art. 9.3 : L'élection des délégués par les citoyens en même temps que les exécutifs communaux ?

Art. 13.2 : L'introduction de la majorité des 2/3 pour toutes les décisions.

13.5 : Les délibérations sont publiques.

Art. 19 : D. Gestion

- Établir un plan financier quadriennal et le porter à la connaissance des délégués **et des communes-membres pour approbation.**
- Établir la planification annuelle, comprenant le programme opérationnel, les budgets de fonctionnement et d'investissement, et les soumettre à l'assemblée des délégués **et aux communes pour approbation.**
- Établir le rapport annuel du comité directeur, comprenant le bilan des activités, les comptes et le budget, les perspectives d'avenir et les soumettre à l'assemblée des délégués **et aux communes pour approbation.**

10) LOI SUR L'UTILISATION DES FORCES HYDRAULIQUES

10.1) Art. 4 : Droit de disposer : 1. Eaux publiques : a) cantonales ;
b) communales

¹ Celui de **disposer des autres eaux publiques, y compris des eaux souterraines, appartient aux communes.** Si le régime des eaux souterraines intéresse plusieurs communes, le règlement d'exécution fixe les conditions dans lesquelles ces eaux peuvent être utilisées à des fins autres que la production d'énergie électrique.

10.2) ICOGNE A SUR SON TERRITOIRE :

1. **Des eaux souterraines, eau chaude concessionnées**, renouvelables annuellement. **Indemnité, Fr. 30'000.- par an.** Avant de renouveler cette concession, le Conseil doit examiner toutes les possibilités qui se présentent à notre commune soit :

- a. utilisation par notre village ;
- b. utilisation par une société domiciliée sur notre commune ;
- c. utilisation par une société domiciliée sur notre commune et aménagement sur notre commune.

2. **Des eaux publiques – la Lienne**

Aujourd'hui le marché de l'énergie hydroélectrique est perturbé. Il est concurrencé par l'énergie solaire, et surtout par la concurrence étrangère qui met sur le marché suisse de l'énergie à un prix qui revient très bas accusant une différence de quelques 4 ct le KWh en dessous du prix de vente de l'électricité de nos barrages. **Nos eaux publiques ont été concessionnées en 1947. La concession est entrée en vigueur en 1957 pour une durée de 80 ans.**

En 2037, le droit de retour s'exercera. Le Grand Conseil a accepté le proposition du CE accordant aux communes concédantes la possibilité de devenir partenaires à la hauteur de 30%.

10.3) EXPIRATION DE LA CONCESSION AVEC EXERCICE DU DROIT DE RETOUR

¹ Le droit de retour à une installation de forces hydrauliques **constitue un droit formateur de la communauté qui dispose de la force** (canton ou commune).

² La communauté qui dispose de la force a le droit, **dans le cadre de l'exercice du droit de retour**, de reprendre les installations et ouvrages ci-après désignés, comme suit :

a. **Gratuitement** :

Les installations de retenue et de prise d'eau, les canaux d'aménagements, de fuite et de pompage, les stations de pompage, les turbines, ainsi que les appareils et autres dispositifs électriques nécessaires au fonctionnement de ces installations, y compris les bâtiments ou cavernes qui les abritent, que ces ouvrages soient établis sur le domaine public ou sur le domaine

privé, ainsi que le sol servant à l'exploitation de ces installations ; à l'exécution de certaines installations mentionnées dans l'art. 15, ci-après :

Art. 15 :

A l'expiration de la concession, si celle-ci n'est pas renouvelée, la communauté concédante (Communes d'Ayent, d'Icogne, de St-Léonard et de Sion) peut reprendre :

- a. **Gratuitement**, les installations de retenue et de prise d'eau, les canaux d'aménée ou de fuite, que ces ouvrages soient établis sur le domaine public ou sur le domaine privé, ainsi que le sol servant à l'exploitation de ces installations.
- b. **Moyennant une indemnité équitable**, les moteurs hydrauliques et les bâtiments qui les abritent, les installations servant à la production et au transport de l'énergie. Les indemnités prévues en cas de retour seront fixées à dire d'expert.

Il est intéressant de se pencher sur l'écrit de M. Hans Wyer :

Le retour, l'heure de vérité (Hans Wyer, 2008)

« Pour certaines centrales, la durée de la première concession est déjà écoulée et les communautés ont choisi des solutions plus ou moins favorables. L'heure des grands retours sonnera dans les deux décennies 2035-2055.

Pour préparer un retour réussi, il faudrait :

- **Surmonter la disparité d'information** entre le concessionnaire et la communauté concédante. Il est indispensable pour les communes de faire appel à des spécialistes de la technique hydrauliques, du droit et de la gestion d'entreprise.
- **Prévoir un fonds de retour ou la constitution fiscale de réserves adéquates** pour la reprise ultérieure de la partie électrique des installations contre une indemnité équitable prévue par la loi.
- **Mettre en forme l'appel d'offres public** pour l'octroi ou le renouvellement d'une concession de droits d'eau sous réserve de **déterminer à l'avance la participation majoritaire des communautés qui disposent de la force.**

De nouveaux défis – les points forts de l'hydraulique

La force hydraulique dépend dans une large mesure du réchauffement climatique.

La force hydraulique crée la qualité de vie. Elle est durable. Elle évite la pollution au CO2. Elle doit être utilisée dans le respect de l'environnement.

La force hydraulique est une force renouvelable. La matière première, l'eau, est durable. Elle peut être stockée avantageusement et sert à la production d'énergie de pointe de grande valeur.

La force hydraulique est de la valeur ajoutée dans notre propre pays. On ne peut rien faire de mieux que citer le message du Conseil fédéral relatif à la modification de la loi sur les installations électriques et à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité du 3 décembre 2004 :

La fonction de régulation des centrales hydroélectriques à accumulation va encore prendre de l'importance, notamment avec le développement de l'utilisation de l'énergie éolienne. Dans le cadre de la protection du climat et compte tenu de son importance économique et régionale (emploi, revenus, recettes fiscales), l'augmentation de l'utilisation de la force hydraulique aura de effets bien au-delà des objectifs de la politique énergétique. »

MA QUESTION EST LA SUIVANTE :

Le Conseil s'est-il penché, seul ou avec les communes concédantes, sur l'avenir de notre commune dans ce domaine ?

2037, c'est déjà demain.

Nous aimerions connaître si des approches ont déjà été faites :

- pour un retour anticipé ?
- pour le rachat d'un % du capital action de Fr. 24'000'000.- détenu aujourd'hui par :
 - BKW, énergie Berne 33 ^{1/3} Fr. 800'000.-
 - IWB, Bâle 33 ^{1/3} Fr. 800'000.-
 - Ville de Sion 33 ^{1/3} Fr. 800'000.-
- pour toute autre proposition de nature à favoriser un retour de concession profitable aux communes concédantes.

11) ANCIENNE MAISON DE LA POSTE, FEU PIERROT PRAPLAN ET MARIE ROSE DUCHOUD-

MORARD :

Les parcelles 370, 1139, 358, 365, 366, 357, 369 et 362, propriétés de la famille de feu Pierrot Praplan, et Marie Rose Duchoud-Morard jouxtent le centre du village.

C'est une maison ancienne qui fait partie du patrimoine du village. Il me paraît important de la sauvegarder. Selon les renseignements en ma possession, les parcelles précitées sont à vendre.

La commune ne devrait-elle pas s'intéresser à cet achat en procédant **à une estimation de ces parcelles** et en déterminant l'utilisation qu'on pourrait faire de ce volume bâti important ?



Le plan de situation ne peut être utilisé pour une mise à l'enquête. Reproduction soumise à autorisation pour toute utilisation commerciale ou publication de tout genre.

12) CONCLUSION :

Une lourde tâche attend nos autorités demain. Tout en excluant un bradage du patrimoine, nous devons trouver le moyen de collaborer efficacement avec nos partenaires voisins.

Nous devons être et rester une entité forte avec une autorité forte qui inspire le respect.

Icogne, le 16 août 2016

G. Bagnoud

BUDGET 2017 : RAPPORT DU CONSEIL

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Le budget 2017 a été accepté par le Conseil communal en séance du 24 janvier 2017 et se présente comme suit :

Total des revenus	Fr.	5'448'879.82
Total des charges	Fr.	4'714'830.67
Marge d'autofinancement avant amortissements	Fr.	734'049.15
Les amortissements s'élèvent à	Fr.	729'288.60
L'excédent de revenus est de	Fr.	4'760.55
Les investissements nets se montent à	Fr.	712'893.47
L'excédent de financement est de	Fr.	21'155.68

FONCTIONNEMENT

Par rapport au budget 2016, les charges sont en légères augmentation. Les principaux services concernés sont : la sécurité publique (Fr. +43'975.31), la culture, loisirs et culte (Fr. +145'672.58) et la protection et aménagement du territoire (Fr. +87'664.55).

Il est à noter que les amortissements comptables s'élèvent à 10% (Fr. 729'288.60) en diminution par rapport aux amortissements du budget 2016 (Fr. 1'666.05).

Les revenus sont en augmentation par rapport au budget 2016 et proviennent principalement du service Finances et impôts (Fr. 263'029.85). Il est à relever que ce dernier enregistre l'imposition fiscale et les dividendes versés par la société Icogne Energie SA. Il est important de souligner que le poste « Impôts sur les gains immobiliers » reste difficilement estimable notamment à cause de la conjoncture immobilière actuelle.

La marge d'autofinancement du budget 2017 s'élève à Fr. 734'049.15 et est donc inférieure à celle enregistrée au budget 2016 (Fr. 734'643.95).

La participation aux coûts de fonctionnement de l'ACCM se monte à 446'462.12 (3.7%) en forte augmentation par rapport au budget 2016 (Fr. 222'713.—) (2%).

Les subventions versées aux résidents d'Icogne s'élèvent à Fr. 458'100.— en diminution par rapport au budget 2016 (Fr. -16'400.—).

INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements 2016 sont, la réfection d'une partie des bâtiments communaux (Fr. 25'000.—) la participation à la construction des routes cantonales et nationales (Fr. 28'000.—), la modification de la signalisation routière du village (Fr. 25'000.—), l'achat d'un nouveau véhicule (Fr. 10'000.— + leasing), la construction du réseau d'eau potable moins les taxes raccordement (Fr. 45'000.—), la construction du réseau d'égoûts moins les taxes raccordement (Fr. 5'000.—), la construction réseau d'eau claire (Fr. 30'000.—), l'étude réseau d'eau claire PGEE (Fr. 30'000.—) et de l'étude du plan de zones LAT (Fr. 20'000.—).

La participation aux coûts d'investissements de l'ACCM se monte à Fr. 339'893.47 (3.7%) en augmentation par rapport au budget 2016 (Fr. 239'771.36) (2%).

Les investissements nets de l'ACCM, votés par l'Assemblée des délégués s'élèvent à Fr. 9'213'810.—. La participation (3.7%) est de Fr. 339'893.47.

Tous les investissements seront financés par nos liquidités.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la Commune d'Icogne reste bonne mais il est primordial de faire preuve de prudence, en effet la conjoncture actuelle ne permet de prévoir et d'anticiper avec certitude les résultats futurs.

Aperçu du compte administratif

Comptes
2015

Budget
2016

Budget
2017

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	4'926'099.13	4'717'847.90	4'714'830.67
Revenus financiers	+ fr.	6'420'210.31	5'452'491.85	5'448'879.82
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	1'494'111.18	734'643.95	734'049.15
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'494'111.18	734'643.95	734'049.15
Amortissements ordinaires	- fr.	743'665.95	730'954.65	729'288.60
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	750'445.23	3'689.30	4'760.55

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	717'636.22	544'771.36	722'893.47
Recettes	- fr.	55'752.00	10'000.00	10'000.00
Investissements nets	= fr.	661'884.22	534'771.36	712'893.47
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'494'111.18	734'643.95	734'049.15
Investissements nets	- fr.	661'884.22	534'771.36	712'893.47
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	-	-
Excédent de financement	= fr.	832'226.96	199'872.59	21'155.68

Aperçu du compte annuel

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

Compte de fonctionnement	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)	5'669'765.08		5'448'802.55		5'444'119.27	
Total des revenus		6'420'210.31		5'452'491.85		5'448'879.82
Excédent de revenus	750'445.23		3'689.30		4'760.55	
Excédent de charges		-		-		-
Total	6'420'210.31	6'420'210.31	5'452'491.85	5'452'491.85	5'448'879.82	5'448'879.82
Compte des investissements	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	717'636.22		544'771.36		722'893.47	
Total des recettes reportées au bilan		55'752.00		10'000.00		10'000.00
Investissements nets 3)		661'884.22		534'771.36		712'893.47
Total	717'636.22	717'636.22	544'771.36	544'771.36	722'893.47	722'893.47
Financement						
Report des investissements nets	661'884.22		534'771.36		712'893.47	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		743'665.95		730'954.65		729'288.60
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif		-		-		-
Report des amortissements du découvert du bilan		-		-		-
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		750'445.23		3'689.30		4'760.55
Excédent de charges du compte de fonctionnement		-		-		-
Excédent de financement	832'226.96		199'872.59		21'155.68	
Insuffisance de financement		-		-		-
Total	1'494'111.18	1'494'111.18	734'643.95	734'643.95	734'049.15	734'049.15
Modification du capital						
Report de l'excédent de financement		832'226.96		199'872.59		21'155.68
Report de l'insuffisance de financement		-		-		-
Report des dépenses d'investissement au bilan		717'636.22		544'771.36		722'893.47
Report des recettes d'investissement au bilan		55'752.00		10'000.00		10'000.00
Report des amortissements au bilan		743'665.95		730'954.65		729'288.60
Augmentation de la fortune nette	750'445.23		3'689.30		4'760.55	
Diminution de la fortune nette		-		-		-
Total	1'549'863.18	1'549'863.18	744'643.95	744'643.95	744'049.15	744'049.15

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Compte de fonctionnement selon les tâches

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	689'006.64	73'620.30	752'464.80	71'400.00	739'358.46	83'400.00
1 Sécurité publique	179'062.45	6'843.45	189'372.95	10'599.40	230'417.08	7'668.22
2 Enseignement et formation	474'895.07	-20.75	469'083.75	6'320.00	495'830.40	1'020.00
3 Culture, loisirs et culte	407'873.57	410.00	367'168.90	1'000.00	511'841.48	-
4 Santé	57'544.34	-1.90	45'861.00	5.00	56'391.00	5.00
5 Prévoyance sociale	479'097.47	981.15	571'456.20	1'060.00	488'804.03	1'060.00
6 Trafic	1'068'505.54	134'797.90	959'945.05	111'960.00	950'885.90	125'851.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'559'676.32	1'145'101.28	1'229'384.15	1'029'171.45	1'166'569.85	878'692.60
8 Economie publique, yc services industriels	343'627.71	964'793.97	366'319.30	1'039'392.00	378'097.47	978'392.00
9 Finances et impôts	410'475.97	4'093'684.91	497'746.45	3'181'584.00	425'923.60	3'372'791.00
Total des charges et des revenus	5'669'765.08	6'420'210.31	5'448'802.55	5'452'491.85	5'444'119.27	5'448'879.82
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	750'445.23		3'689.30		4'760.55	

Compte de fonctionnement selon les natures

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	929'832.05		951'580.00		949'150.00	
31 Biens, services et marchandises	1'673'779.64		1'533'350.00		1'420'350.00	
32 Intérêts passifs	18'994.95		10'300.00		19'500.00	
33 Amortissements	761'787.95		751'075.90		745'598.40	
34 Parts à des contributions sans affectation	109'971.00		337'350.00		323'030.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	582'027.08		661'972.40		838'262.12	
36 Subventions accordées	817'773.27		841'200.00		814'200.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	311'561.77		47'577.80		75'335.15	
39 Imputations internes	464'037.37		314'396.45		258'693.60	
40 Impôts		3'579'903.85		2'652'500.00		2'825'000.00
41 Patentes et concessions		843'954.35		950'000.00		858'000.00
42 Revenus des biens		489'911.11		342'492.00		358'492.00
43 Contributions		919'498.12		991'559.40		935'519.22
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		162'584.00		163'291.00
45 Restitutions de collectivités publiques		19'070.55		19'000.00		19'000.00
46 Subventions		75'301.65		7'300.00		2'000.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		28'533.31		12'660.00		28'884.00
49 Imputations internes		464'037.37		314'396.45		258'693.60
Total des charges et des revenus	5'669'765.08	6'420'210.31	5'448'802.55	5'452'491.85	5'444'119.27	5'448'879.82
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	750'445.23		3'689.30		4'760.55	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	739,358.46	83,400.00	752,464.80	71,400.00	689,006.64	73,620.30
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	176,501.30	10,000.00	159,648.00	0.00	146,670.01	0.00
011	LEGISLATIF	5,775.49	0.00	5,185.40	0.00	5,277.93	0.00
011.300.00	Délégué(e) ACCM	2,000.00		2,000.00		1,900.00	
011.300.02	Bureau de vote et élections	2,000.00		2,000.00		2,283.55	
011.303.30	Charges sociales	300.00		300.00		193.90	
011.309.90	Déplacements - Délégué(e) ACCM	300.00		300.00		300.00	
011.352.02	ACCM	1,175.49		585.40		600.48	
012	EXECUTIF	170,725.81	10,000.00	154,462.60	0.00	141,392.08	0.00
012.300.00	Honoraires du Conseil	102,000.00		93,000.00		78,811.50	
012.303.30	Charges sociales	23,000.00		20,300.00		16,935.20	
012.304.31	Fonds de prévoyance	5,000.00		5,000.00		5,371.20	
012.309.90	Déplacements et frais	36,000.00		32,000.00		32,724.00	
012.309.91	Autres charges du Conseil	3,000.00		3,000.00		3,840.50	
012.352.05	ACCM	1,225.81		662.60		660.49	
012.352.06	Commission de coordination	500.00		500.00		3,049.19	
012.436.01	Récupération indemnités Conseil		10,000.00		0.00		0.00
02	ADMINISTRATION GENERALE	562,857.16	73,400.00	592,816.80	71,400.00	542,336.63	73,620.30
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	562,857.16	73,400.00	592,816.80	71,400.00	542,336.63	73,620.30
029.301.10	Personnel administratif	155,000.00		170,000.00		153,068.85	
029.301.11	Conciergerie	21,000.00		20,000.00		19,620.00	
029.301.15	Commissions communales	6,000.00		7,500.00		4,232.95	
029.303.30	Charges sociales	21,000.00		28,000.00		20,225.40	
029.304.31	Fonds de prévoyance	11,000.00		10,000.00		10,138.50	
029.308.00	Personnel temporaire	3,000.00		0.00		4,110.00	
029.309.90	Déplacements et frais	2,500.00		3,000.00		2,372.10	
029.309.91	Autres charges du personnel	2,000.00		7,500.00		777.20	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
029.310.00	Fournitures de bureau, imprimés et matériel	16,000.00		23,000.00		15,765.20	
029.310.01	Cartes d'identités	1,000.00		1,000.00		824.70	
029.310.02	Fournitures matériel informatique	5,000.00		2,000.00		1,336.90	
029.310.03	Journaux-livres-publications	2,000.00		2,500.00		4,873.25	
029.311.11	Achat mobilier et machines de bureau	8,000.00		2,000.00		6,949.65	
029.312.21	Combustibles-ramonage-brûleurs	7,000.00		10,000.00		5,703.65	
029.313.31	Produits de nettoyage et d'entretien	500.00		500.00		626.10	
029.314.41	Entretien d'immeubles	3,000.00		3,000.00		7,161.90	
029.316.61	Location des locaux de l'administration	30,000.00		30,000.00		30,000.00	
029.317.71	Frais de représentation et de réceptions	7,500.00		6,000.00		9,465.25	
029.318.80	Affranchissements	8,000.00		8,000.00		8,158.10	
029.318.81	Téléphones-modem-fax	6,500.00		6,000.00		6,143.65	
029.318.82	Taxes CCP	1,300.00		1,500.00		1,188.57	
029.318.83	Frais de recouvrement	1,000.00		1,000.00		1,306.68	
029.318.84	Frais d'actes	2,000.00		1,000.00		0.00	
029.318.85	Contrôle fiduciaire	8,500.00		8,000.00		8,100.00	
029.318.86	Maintenance Icoigne.ch	6,000.00		15,000.00		5,108.25	
029.318.87	Maintenance et assurances informatique	15,000.00		10,000.00		19,409.80	
029.318.88	Assurances choses	4,500.00		5,000.00		4,315.05	
029.318.89	Assurances RC et cautionnement	17,500.00		18,000.00		17,973.55	
029.319.91	Impôts	35,000.00		35,000.00		10,887.05	
029.319.92	Cotisations	8,000.00		4,500.00		9,877.00	
029.319.93	Divers frais d'administration	1,000.00		500.00		3,638.95	
029.330.00	Amortissements comptables	16,309.80		20,121.25		18,122.00	
029.331.00	Amortissements comptables	96,219.60		111,155.55		109,132.95	
029.352.01	Région Valais Central	5,500.00		6,000.00		5,859.00	
029.352.02	ACCM	27,027.76		15,040.00		13,864.43	
029.365.01	Dons versés à des associations	2,000.00		1,000.00		2,000.00	
029.427.01	Location de salles		2,000.00		1,500.00		2,360.00
029.427.02	Dépôt ancien congélateur		600.00		600.00		0.00
029.431.01	Emoluments administratifs		3,500.00		2,000.00		3,960.30
029.452.12	Participation de la bourgeoisie		8,000.00		8,000.00		8,000.00



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
029.452.13	Participation Icogne Energie		10,000.00		10,000.00		10,000.00
029.490.01	Service eau potable - matériel		1,600.00		1,600.00		1,600.00
029.490.02	Service eaux usées - matériel		1,600.00		1,600.00		1,600.00
029.490.03	Service des déchets - matériel		1,600.00		1,600.00		1,600.00
029.490.04	Service Electricité - matériel		250.00		250.00		250.00
029.490.05	Société de développement - matériel		250.00		250.00		250.00
029.490.06	Service eau potable - personnel		7,500.00		7,500.00		7,500.00
029.490.07	Service eaux usées - personnel		7,500.00		7,500.00		7,500.00
029.490.08	Service des déchets - personnel		7,500.00		7,500.00		7,500.00
029.490.09	Service électricité - personnel		5,000.00		5,000.00		5,000.00
029.490.10	Société de développement - personnel		500.00		500.00		500.00
029.490.11	Services eaux - personnel inter des eaux		16,000.00		16,000.00		16,000.00



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
1	SECURITE PUBLIQUE	230,417.08	7,668.22	189,372.95	10,599.40	179,062.45	6,843.45
10	PROTECTION JURIDIQUE	40,250.00	2,300.00	46,150.00	2,500.00	30,949.37	1,728.00
100	CADASTRE, POIDS ET MESURES	40,250.00	2,300.00	46,150.00	2,500.00	30,949.37	1,728.00
100.301.10	Teneur de cadastre	21,000.00		20,000.00		19,845.15	
100.301.11	Personnel administratif	1,500.00		1,000.00		1,000.00	
100.303.30	Charges sociales	5,000.00		4,500.00		3,330.35	
100.304.31	Fonds de prévoyance	1,600.00		1,500.00		1,428.87	
100.318.81	Téléphone cadastre et service technique	2,500.00		2,500.00		2,500.00	
100.318.83	Maintenance des plans cadastraux	8,500.00		16,500.00		2,705.00	
100.319.03	Cotisations	150.00		150.00		140.00	
100.431.01	Emoluments du cadastre		2,300.00		2,500.00		1,728.00
11	POLICE	81,709.34	700.00	45,158.30	1,000.00	42,222.40	812.15
113	CORPS DE POLICE LOCALE	81,709.34	700.00	45,158.30	1,000.00	42,222.40	812.15
113.331.01	Amortissements comptables	827.55		652.10		496.10	
113.352.54	ACCM - Police intercommunale	73,881.79		37,506.20		34,726.30	
113.352.55	Bureau des étrangers/Contrôle des habitants	7,000.00		7,000.00		7,000.00	
113.434.42	Patentes, vente boissons alcoolisées		300.00		500.00		254.50
113.434.43	Autorisations exploitation cafés-restaurants		400.00		500.00		557.65
12	JUSTICE	29,650.00	668.22	35,950.00	599.40	32,740.50	875.20
120	JUGE DE COMMUNE	22,050.00	668.22	25,750.00	599.40	25,729.90	875.20
120.300.00	Juge et Vice-Juge	9,500.00		9,750.00		9,158.20	
120.301.10	Archivages JC	1,000.00		3,000.00		6,459.25	
120.303.30	Charges sociales	1,700.00		1,500.00		1,151.40	
120.309.90	Déplacements et frais	1,000.00		1,500.00		799.55	
120.310.00	Fournitures de bureau, imprimés et matériel	1,000.00		2,000.00		738.50	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
120.316.61	Loyer bureau Autorités judiciaires	6,750.00		6,750.00		6,750.00	
120.318.80	Téléphone-modem	1,000.00		1,000.00		588.00	
120.319.92	Cotisations	100.00		250.00		85.00	
120.434.44	ACCM - Tribunal de police		668.22		599.40		875.20
121	TRIBUNAL DE DISTRICT	1,600.00	0.00	1,700.00	0.00	1,596.00	0.00
121.352.00	Tribunal de District	1,600.00		1,700.00		1,596.00	
122	APEA	6,000.00	0.00	8,500.00	0.00	5,414.60	0.00
122.301.10	Archivage CP	0.00		1,000.00		0.00	
122.309.90	Déplacements et frais	0.00		500.00		0.00	
122.352.01	APEA Intercommunal	6,000.00		7,000.00		5,414.60	
14	POLICE DU FEU	70,637.14	4,000.00	54,452.45	6,500.00	65,965.58	3,428.10
140	POLICE DU FEU	70,637.14	4,000.00	54,452.45	6,500.00	65,965.58	3,428.10
140.300.00	Chargé de sécurité incendie	9,000.00		9,000.00		9,000.00	
140.303.30	Charges sociales	1,500.00		1,900.00		1,333.80	
140.304.31	Fonds de prévoyance	650.00		630.00		692.70	
140.305.00	Frais chargé de sécurité	1,000.00		0.00		1,054.60	
140.309.90	Déplacements et frais	0.00		0.00		222.50	
140.310.02	Fournitures de bureau, imprimés et matériel	0.00		500.00		0.00	
140.314.40	Entretien garage feu	3,000.00		1,500.00		9,100.90	
140.316.60	Location garage feu	3,200.00		3,200.00		3,200.00	
140.318.81	Téléphone	400.00		400.00		304.20	
140.318.82	Sinistres	5,000.00		500.00		7,171.00	
140.319.93	Cotisations	100.00		300.00		75.00	
140.331.01	Amortissements comptables	20,128.45		21,465.35		21,385.20	
140.352.52	ACCM - CSI Crans-Montana	26,658.69		15,057.10		12,425.68	
140.430.12	Taxes d'exemption du Service du feu		4,000.00		6,500.00		3,428.10



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
16	PROTECTION DE LA POPULATION ET DES BIENS CULTURELS	8,170.60	0.00	7,662.20	0.00	7,184.60	0.00
160	PROTECTION CIVILE	8,170.60	0.00	7,662.20	0.00	7,184.60	0.00
160.311.17	PC Icogne - fournitures et matériel	500.00		500.00		0.00	
160.314.48	PC Icogne - Entretien des abris	1,500.00		1,000.00		1,240.85	
160.318.81	Téléphone-fax-modem	500.00		500.00		408.00	
160.319.92	Cotisations	100.00		150.00		104.25	
160.331.01	Amortissements comptables	4,292.25		4,769.20		4,769.20	
160.352.53	ACCM - Protection civile intercommunale	623.45		413.00		294.78	
160.352.59	ACCM - Organisation catastrophe	654.90		330.00		367.52	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	495,830.40	1,020.00	469,083.75	6,320.00	474,895.07	-20.75
21	ECOLES PUBLIQUES	472,590.40	1,020.00	444,583.75	2,320.00	453,529.55	-20.75
210	ECOLES PRIMAIRES	333,932.20	20.00	323,241.35	20.00	349,126.35	-20.75
210.318.82	Transports des élèves	121,000.00		115,000.00		119,637.20	
210.318.85	Campagne prévention scolaire routière	150.00		150.00		156.00	
210.331.01	Amortissements comptables	7,282.20		8,091.35		8,091.35	
210.352.01	Frais fonctionnement Centre scolaire Lens	80,000.00		70,000.00		97,500.00	
210.352.02	Org. Intercomm Ecoles des villages	14,000.00		15,000.00		11,995.90	
210.352.03	Ecole primaire cours d'appuis	500.00		1,000.00		987.50	
210.361.00	Contributions écoles primaires	111,000.00		114,000.00		110,758.40	
210.480.02	Intérêts Fonds des écoles		20.00		20.00		-20.75
211	ECOLES SECONDAIRES (cycle d'orientation)	133,658.20	0.00	113,842.40	0.00	100,501.20	0.00
211.318.82	Transports des élèves	500.00		0.00		198.00	
211.331.01	Amortissements comptables	1,658.20		1,842.40		1,842.40	
211.351.01	Classes sports-études	1,500.00		2,000.00		0.00	
211.352.02	Centre scolaire intercommunal de Crans-Montana	95,000.00		90,000.00		69,000.00	
211.361.00	Contribution Cycle orientation	35,000.00		20,000.00		29,460.80	
213	ECOLES SECONDAIRES 2EME DEGRE	5,000.00	1,000.00	7,500.00	2,300.00	3,902.00	0.00
213.364.00	Frais transports 2ème degré général	5,000.00		7,500.00		3,902.00	
213.461.00	Frais transports 2ème degré général		1,000.00		2,300.00		0.00
22	ECOLES SPECIALISEES	13,000.00	0.00	14,100.00	0.00	11,311.12	0.00
220	ECOLES SPECIALISEES	13,000.00	0.00	14,100.00	0.00	11,311.12	0.00
220.351.01	Participation aux écoles spécialisées	3,000.00		4,500.00		2,171.00	
220.361.00	Transport d'élèves en situation de handicap	10,000.00		2,600.00		9,140.12	
220.361.01	Contribution aux institutions	0.00		7,000.00		0.00	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	9,500.00	0.00	10,000.00	4,000.00	9,654.40	0.00
233	Transports apprentis	4,000.00	0.00	0.00	0.00	4,189.40	0.00
233.366.03	Transports apprentis	4,000.00		0.00		4,189.40	
239	AUTRES TÂCHES LIEES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	5,500.00	0.00	10,000.00	4,000.00	5,465.00	0.00
239.350.00	CIO Sierre	1,000.00		1,000.00		845.00	
239.352.01	HES SO Valais	4,500.00		4,000.00		4,620.00	
239.364.00	Frais d'itinéraires des apprentis	0.00		5,000.00		0.00	
239.461.00	Frais d'itinéraires des apprentis		0.00		4,000.00		0.00
29	AUTRES TACHES D'ENSEIGNEMENT	740.00	0.00	400.00	0.00	400.00	0.00
292	FORMATION DES ADULTES	740.00	0.00	400.00	0.00	400.00	0.00
292.352.02	ACCM - Université populaire	740.00		400.00		400.00	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
3	CULTURE, LOISIRS ET CULTE	511,841.48	0.00	367,168.90	1,000.00	407,873.57	410.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	88,395.71	0.00	48,434.60	0.00	59,878.97	0.00
300	BIBLIOTHEQUE	10,168.71	0.00	5,524.60	0.00	5,261.35	0.00
300.352.05	ACCM - Bibliothèque intercommunale	10,168.71		5,524.60		5,261.35	
301	MUSEES	18,555.50	0.00	9,040.00	0.00	8,365.37	0.00
301.352.05	ACCM - Musées	18,555.50		9,040.00		8,365.37	
302	THEATRE-CONCERTS-RENCONTRES	17,186.50	0.00	8,730.00	0.00	14,457.00	0.00
302.352.05	ACCM - Théâtre-Concerts-Rencontres	17,186.50		8,730.00		14,457.00	
303	SOCIETES LOCALES	6,500.00	0.00	5,000.00	0.00	6,488.80	0.00
303.362.22	Subventions aux manifestations culturelles locales	5,000.00		2,500.00		4,988.80	
303.365.50	Subventions aux Sociétés locales	1,500.00		2,500.00		1,500.00	
304	ECOLES DE MUSIQUE	600.00	0.00	500.00	0.00	700.00	0.00
304.366.02	Conservatoire cantonal et EJMA	600.00		500.00		700.00	
309	AUTRES TÂCHES CULTURELLES	35,385.00	0.00	19,640.00	0.00	24,606.45	0.00
309.317.01	St-Grégoire	13,000.00		10,000.00		13,206.45	
309.352.05	ACCM	22,385.00		9,640.00		11,400.00	
32	MASS MEDIA	4,958.00	0.00	2,600.00	0.00	1,976.23	0.00
320	JOURNAL LOCAL	4,958.00	0.00	2,600.00	0.00	1,976.23	0.00
320.352.05	ACCM - Journal 6ème dimension	4,958.00		2,600.00		1,976.23	
33	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	76,783.30	0.00	70,759.20	0.00	131,917.05	0.00



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
330	PARCS PUBLICS, CHEMINS PEDESTRES	76,783.30	0.00	70,759.20	0.00	131,917.05	0.00
330.314.01	Entretien du Centre du village	23,000.00		20,000.00		24,066.20	
330.314.05	Entretien Chemins pédestres	7,000.00		1,000.00		36,606.75	
330.331.01	Amortissements comptables	26,783.30		29,759.20		29,759.20	
330.390.36	Travaux effectués par les T.P.	20,000.00		20,000.00		41,484.90	
34	SPORTS	293,082.47	0.00	179,555.10	1,000.00	168,087.15	410.00
340	INSTALLATIONS SPORTIVES	293,082.47	0.00	179,555.10	1,000.00	168,087.15	410.00
340.314.40	Entretien du tennis	2,500.00		2,000.00		2,275.55	
340.331.00	ACCM - Amortissements comptables	107,535.30		79,486.80		83,614.25	
340.352.05	ACCM - Installations sportives	171,547.17		86,568.30		71,297.35	
340.365.50	Subventions aux Sociétés locales	6,000.00		6,000.00		5,800.00	
340.366.64	Subventions abonnements ski des jeunes	5,500.00		5,500.00		5,100.00	
340.434.01	Vente abonnements et tickets tennis		0.00		1,000.00		410.00
35	AUTRES LOISIRS	3,000.00	0.00	3,000.00	0.00	3,000.00	0.00
350	DEDOMMAGEMENTS VERSES A COLLECTIVITES	3,000.00	0.00	3,000.00	0.00	3,000.00	0.00
350.352.01	1er Août Lens	3,000.00		3,000.00		3,000.00	
39	EGLISES	45,622.00	0.00	62,820.00	0.00	43,014.17	0.00
390	EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	42,822.00	0.00	60,120.00	0.00	40,348.77	0.00
390.313.30	Frais d'exploitation chapelle d'Icoigne	1,000.00		1,500.00		0.00	
390.314.40	Entretien d'immeubles	1,500.00		500.00		1,517.20	
390.318.89	Assurance Chapelle d'Icoigne	2,000.00		2,200.00		1,911.35	
390.319.90	Fêtes religieuses	1,500.00		1,200.00		1,244.25	
390.352.01	Subvention Paroisse de Crans-Montana	600.00		600.00		600.00	
390.352.02	Subvention Paroisse de Lens	11,000.00		30,000.00		10,117.80	
390.352.03	Organisation Pastorale de secteur	25,000.00		24,000.00		24,839.25	
390.352.05	ACCM - Fête Dieu Crans-Montana	222.00		120.00		118.92	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
391	EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE	2,800.00	0.00	2,700.00	0.00	2,665.40	0.00
391.352.01	Subvention à l'Eglise réformée	2,800.00		2,700.00		2,665.40	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
4	SANTE	56,391.00	5.00	45,861.00	5.00	57,544.34	-1.90
40	HÔPITAUX	5,000.00	5.00	0.00	5.00	4,886.30	-1.90
400	HÔPITAUX	5,000.00	5.00	0.00	5.00	4,886.30	-1.90
400.352.01	Hôpital de Sierre	5,000.00		0.00		4,886.30	
400.480.01	Intérêts Fonds d'hospitalisation		5.00		5.00		-1.90
44	CENTRE MEDICO SOCIAL REGIONAL	19,000.00	0.00	22,000.00	0.00	18,167.60	0.00
440	CENTRE MEDICO SOCIAL REGIONAL	19,000.00	0.00	22,000.00	0.00	18,167.60	0.00
440.352.01	Service médico social régional	19,000.00		22,000.00		18,167.60	
45	Addictions	1,800.00	0.00	0.00	0.00	1,781.60	0.00
450	Addictions	1,800.00	0.00	0.00	0.00	1,781.60	0.00
450.361.01	Addictions	1,800.00		0.00		1,781.60	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	29,000.00	0.00	23,000.00	0.00	32,631.45	0.00
460	PROPHYLAXIE DENTAIRE	29,000.00	0.00	23,000.00	0.00	32,631.45	0.00
460.361.01	Financement santé scolaire	1,000.00		0.00		0.00	
460.366.01	Soins dentaires pour la jeunesse	28,000.00		23,000.00		32,631.45	
47	CONTRÔLE DES DENREES ALIMENTAIRES	111.00	0.00	60.00	0.00	57.39	0.00
470	CONTRÔLE DES DENREES ALIMENTAIRES	111.00	0.00	60.00	0.00	57.39	0.00
470.352.05	ACCM - Contrôle des denrées alimentaires	111.00		60.00		57.39	
49	AUTRES DEPENSES DE SANTE	1,480.00	0.00	801.00	0.00	20.00	0.00



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
490	AUTRES DEPENSES DE SANTE	1,480.00	0.00	801.00	0.00	20.00	0.00
490.352.05	ACCM - Organisation cantonale de secours	1,480.00		801.00		20.00	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
5	PREVOYANCE SOCIALE	488,804.03	1,060.00	571,456.20	1,060.00	479,097.47	981.15
53	AUTRES ASSURANCES SOCIALES	25,000.00	0.00	39,000.00	0.00	23,862.80	0.00
530	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS ET AI	25,000.00	0.00	39,000.00	0.00	23,862.80	0.00
530.361.02	Prestations complémentaires AVS et AI	25,000.00		39,000.00		23,862.80	
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	47,980.83	10.00	82,800.95	10.00	41,446.27	-5.40
541	GARDERIES D'ENFANTS, CRECHES	46,980.83	10.00	81,800.95	10.00	41,446.27	-5.40
541.331.01	Amortissements comptables	9,910.90		10,953.95		11,012.10	
541.352.01	Fleurs des Champs	19,000.00		34,000.00		16,850.45	
541.352.02	Structures d'accueil de la petite enfance	12,000.00		32,500.00		10,179.35	
541.352.05	ACCM - Animation - garderie	3,769.93		2,047.00		1,725.17	
541.362.02	St-Nicolas	1,500.00		1,500.00		872.20	
541.365.01	Association des parents d'accueil de Sierre	800.00		800.00		807.00	
541.480.01	Intérêts Fonds Noël des enfants		10.00		10.00		-5.40
549	ALLOCATIONS DE NAISSANCE	1,000.00	0.00	1,000.00	0.00	0.00	0.00
549.366.01	Allocations de naissance	1,000.00		1,000.00		0.00	
55	HANDICAPES	44,823.20	0.00	69,655.25	0.00	43,013.55	0.00
550	HANDICAPES	44,823.20	0.00	69,655.25	0.00	43,013.55	0.00
550.331.01	Amortissements comptables	823.20		655.25		914.65	
550.361.01	Institutions handicapés et institutions sociales	44,000.00		69,000.00		42,098.90	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	300,000.00	0.00	300,000.00	0.00	300,400.00	0.00
560	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	300,000.00	0.00	300,000.00	0.00	300,400.00	0.00
560.366.01	Aide à l'habitat	300,000.00		300,000.00		300,400.00	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
57	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	25,000.00	0.00	15,000.00	0.00	27,214.45	0.00
570	EMS	25,000.00	0.00	15,000.00	0.00	27,214.45	0.00
570.361.00	Soins longue durée	25,000.00		15,000.00		27,214.45	
58	ASSISTANCE	46,000.00	1,050.00	65,000.00	1,050.00	43,160.40	986.55
580	AIDE SOCIALE INDIVIDUELLE	27,000.00	1,050.00	47,000.00	1,050.00	26,700.30	986.55
580.366.00	Participation aide sociale régionale et institutions	23,000.00		43,000.00		21,964.35	
580.366.01	Avances des pensions alimentaires	3,000.00		3,000.00		1,259.95	
580.366.02	Assistance publique	1,000.00		1,000.00		3,476.00	
580.452.01	Contribution de la bourgeoisie aux frais d'assistance		1,000.00		1,000.00		1,000.00
580.480.01	Intérêts Fonds des pauvres		50.00		50.00		-13.45
582	FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI	8,000.00	0.00	11,000.00	0.00	6,332.05	0.00
582.361.03	Fonds cantonal pour l'emploi	8,000.00		11,000.00		6,332.05	
589	AUTRES TACHES D'ASSISTANCE	11,000.00	0.00	7,000.00	0.00	10,128.05	0.00
589.362.01	Journée + sortie des aînés	7,000.00		5,000.00		6,677.65	
589.366.01	Jubilés	4,000.00		2,000.00		3,450.40	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
6	TRAFIC	950,885.90	125,851.00	959,945.05	111,960.00	1,068,505.54	134,797.90
61	ROUTES CANTONALES	39,000.00	0.00	38,000.00	0.00	36,418.60	0.00
610	ROUTES CANTONALES	39,000.00	0.00	38,000.00	0.00	36,418.60	0.00
610.361.01	Participation aux routes cantonales	39,000.00		38,000.00		36,418.60	
62	ROUTES COMMUNALES	896,885.90	125,000.00	907,145.05	111,500.00	1,017,246.19	134,180.50
620	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	895,885.90	122,500.00	906,145.05	106,500.00	1,017,246.19	132,056.20
620.301.10	Personnel Travaux publics	260,000.00		280,000.00		271,069.40	
620.303.30	Charges sociales	43,000.00		38,000.00		43,786.45	
620.304.31	Fonds de prévoyance	25,000.00		25,500.00		25,704.45	
620.308.00	Personnel temporaire	20,000.00		25,000.00		49,735.25	
620.309.90	Déplacements et frais	3,000.00		2,600.00		4,986.10	
620.309.91	Autres charges du personnel	500.00		200.00		0.00	
620.311.12	Achat d'outils et d'outillage	5,000.00		3,000.00		1,233.00	
620.312.23	Eclairage publique	17,000.00		30,000.00		31,847.74	
620.312.24	Carburants	11,000.00		12,000.00		10,619.35	
620.313.31	Fournitures, petit matériel d'atelier	6,000.00		6,500.00		7,486.20	
620.314.44	Entretien garage T.P.	8,000.00		1,000.00		0.00	
620.314.45	Produits pour l'entretien des routes	7,500.00		15,000.00		7,159.85	
620.314.46	Entretien du réseau routier	200,000.00		150,000.00		263,323.10	
620.314.47	Entretien du village	21,000.00		20,000.00		28,999.75	
620.314.48	Déblaiement des neiges	10,000.00		20,000.00		8,830.35	
620.314.49	Nettoyage des routes	17,000.00		16,000.00		15,676.20	
620.315.51	Entretien des machines et des véhicules	25,000.00		30,000.00		16,401.70	
620.318.81	Téléphones et alarmes	4,500.00		4,500.00		4,264.40	
620.318.89	Assurances et impôts véhicules et machines	12,000.00		17,000.00		11,249.65	
620.331.01	Amortissements comptables	200,385.90		209,845.05		214,873.25	
620.434.02	Participations de tiers au déneigement		15,000.00		15,000.00		15,009.95
620.434.03	Participations de tiers aux travaux exécutés		1,000.00		0.00		1,088.70



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
620.434.04	Travaux effectués pour la Bourgeoisie		1,000.00		1,000.00		1,245.20
620.490.06	Services des eaux		25,000.00		25,000.00		20,210.40
620.490.07	Service des eaux usées		46,000.00		31,000.00		41,113.90
620.490.08	Service des déchets		7,500.00		7,500.00		5,011.60
620.490.09	Centre du village		20,000.00		20,000.00		41,484.90
620.490.10	Société de développement		7,000.00		7,000.00		6,891.55
621	PARKINGS ET PLACES DE PARC	1,000.00	2,500.00	1,000.00	5,000.00	0.00	2,124.30
621.314.01	Parkings et places de stationnement	1,000.00		1,000.00		0.00	
621.423.01	Recettes parking Sporting		2,500.00		5,000.00		2,124.30
64	CFF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	70.55
640	CFF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	70.55
640.452.05	ACCM - subv. cartes journalières CFF		0.00		0.00		70.55
65	TRAFIC REGIONAL	15,000.00	851.00	14,800.00	460.00	14,840.75	546.85
650	ENTREPRISES DE TRANSPORT REGIONAL	9,500.00	0.00	9,500.00	0.00	9,618.95	0.00
650.361.01	Déficit trafic régional des voyageurs	7,500.00		7,500.00		7,607.95	
650.365.05	Lunabus	2,000.00		2,000.00		2,011.00	
651	ENTREPRISES DE TRANSPORT LOCAL	5,500.00	851.00	5,300.00	460.00	5,221.80	546.85
651.365.01	Transports publics gratuits Haut-Plateau	5,500.00		5,300.00		5,221.80	
651.434.04	ACCM - Concessions taxis		851.00		460.00		546.85



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,166,569.85	878,692.60	1,229,384.15	1,029,171.45	1,559,676.32	1,145,101.28
70	APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	471,000.00	471,000.00	518,000.00	518,000.00	521,781.63	521,781.63
700	APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	471,000.00	471,000.00	518,000.00	518,000.00	521,781.63	521,781.63
700.312.00	Achat d'eau	130,000.00		175,000.00		126,195.40	
700.314.40	Entretien réseau - relevé des conduites	30,000.00		25,000.00		13,094.20	
700.314.41	Zone de protection des sources	5,000.00		8,500.00		1,795.02	
700.314.42	Eaux potables intercommunales de Plans-Mayens	10,000.00		20,000.00		8,480.85	
700.314.43	Aménagement Ertentze-Huiton	2,000.00		2,000.00		0.00	
700.314.44	Captage sources Err de Lens	2,000.00		2,000.00		0.00	
700.314.45	Aménagement Corbyre	1,000.00		1,000.00		0.00	
700.316.61	Frais de potabilisation	13,000.00		30,000.00		12,218.17	
700.318.81	Téléphones et alarmes	800.00		800.00		1,082.78	
700.318.82	Analyses bactériologiques et chimiques	4,500.00		3,800.00		4,312.68	
700.318.87	Maintenance et assurances informatique	10,000.00		0.00		15,400.00	
700.318.88	Assurances	12,000.00		12,000.00		10,542.25	
700.331.01	Amortissements réseau d'eau potable	106,839.85		82,888.40		77,988.30	
700.331.02	Amortissements réservoirs + Station potabilisation	0.00		36,833.80		36,833.80	
700.352.05	ACCM - Fourniture d'eau diverses	925.00		2,000.00		3,560.18	
700.365.01	Cotisations aux Associations	0.00		1,000.00		0.00	
700.380.00	Versement sur financement spécial	74,835.15		47,077.80		147,834.25	
700.390.01	Matériel administratif	1,600.00		1,600.00		1,600.00	
700.390.02	Personnel administratif	7,500.00		7,500.00		7,500.00	
700.390.03	Intérêts passifs imputés	18,000.00		18,000.00		17,133.35	
700.390.04	Travaux effectués par les T.P.	25,000.00		25,000.00		20,210.40	
700.390.05	Travaux effectués par les T.P. (inter eaux)	16,000.00		16,000.00		16,000.00	
700.411.00	Vente d'eau		203,000.00		250,000.00		197,947.60
700.434.02	Taxes annuelles d'eau potable		268,000.00		268,000.00		268,333.95
700.490.00	Amortissement perte Service eau		0.00		0.00		55,500.08



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
71	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	208,893.60	208,893.60	238,596.45	278,596.45	352,148.84	352,148.84
710	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	24,169.80	0.00	27,910.90	0.00	24,830.95	0.00
710.314.40	Entretien du réseau d'égouts	17,000.00		20,000.00		17,420.05	
710.331.01	Amortissement du réseau d'égouts	7,169.80		7,910.90		7,410.90	
711	STATION D'EPURATION DES EAUX USEES	131,912.30	208,893.60	130,358.10	278,596.45	284,004.24	352,148.84
711.311.10	Achat de mobilier, machines	4,500.00		500.00		0.00	
711.312.20	Electricité	10,000.00		7,000.00		9,533.20	
711.313.30	Chlorure	3,000.00		1,000.00		2,772.35	
711.313.31	Frais d'exploitation Step	4,500.00		4,400.00		4,114.00	
711.314.40	Entretien des installations	8,000.00		15,000.00		7,916.25	
711.314.41	Entretien des alentours	1,000.00		1,000.00		0.00	
711.314.42	Entretien des bâtiments	1,000.00		1,000.00		0.00	
711.315.50	Entretien d'objets mobiliers	0.00		500.00		0.00	
711.318.81	Téléphones	2,000.00		1,400.00		1,899.05	
711.318.82	Incinération des boues	7,000.00		7,200.00		6,597.62	
711.318.89	Assurances	7,000.00		7,800.00		6,901.20	
711.331.01	Amortissement de la Step	28,312.30		31,458.10		31,458.10	
711.365.01	Cotisations aux Associations	3,500.00		0.00		3,300.00	
711.380.00	Versement sur financement spécial	0.00		0.00		163,727.52	
711.390.01	Matériel administratif	1,600.00		1,600.00		1,600.00	
711.390.02	Personnel administratif	7,500.00		7,500.00		7,500.00	
711.390.03	Intérêts passifs imputés	12,000.00		12,000.00		10,229.45	
711.390.04	Travaux exécutés par les T.P.	31,000.00		31,000.00		26,455.50	
711.434.01	Taxes annuelles d'assainissement des eaux usées		138,000.00		137,000.00		137,823.15
711.490.00	Amortissement perte Service Egouts et Step		70,893.60		141,596.45		214,325.69
712	EVACUATION DES EAUX DE SURFACE	52,811.50	0.00	80,327.45	0.00	43,313.65	0.00
712.314.41	Récupération des eaux claires	10,000.00		40,000.00		2,746.00	
712.318.89	Assurances	2,000.00		2,000.00		1,888.20	
712.331.01	Amortissements comptables	40,811.50		38,327.45		38,679.45	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
72	TRAITEMENT DES DECHETS	190,799.00	190,799.00	187,075.00	187,075.00	189,557.96	189,557.96
720	TRAITEMENT DES DECHETS	190,799.00	190,799.00	187,075.00	187,075.00	189,557.96	189,557.96
720.314.40	Entretien décharge/déchetterie	9,000.00		7,000.00		8,733.45	
720.314.41	Entretien chalets à ordures et molocks	11,000.00		7,800.00		10,484.15	
720.316.01	Bourgeoisie d'Icoigne - location déchetterie	4,500.00		4,500.00		4,500.00	
720.318.80	Gestion de la déchetterie	47,000.00		46,000.00		46,395.40	
720.318.85	Recyclage du textile	1,300.00		1,400.00		1,230.10	
720.318.86	Recyclage des déchets spéciaux	9,000.00		3,000.00		8,585.35	
720.318.87	Recyclage du papier	9,000.00		6,500.00		8,096.90	
720.318.88	Recyclage du verre	5,000.00		4,000.00		4,671.20	
720.318.91	Ramassage des ordures ménagères	38,000.00		39,000.00		37,856.81	
720.318.98	Assurances	200.00		200.00		147.70	
720.331.01	Amortissements comptables	15,199.00		20,075.00		21,332.20	
720.352.01	Exploitation UTO	22,000.00		28,000.00		20,576.65	
720.390.01	Matériel administratif	1,600.00		1,600.00		1,600.00	
720.390.02	Personnel administratif	7,500.00		7,500.00		7,500.00	
720.390.03	Intérêts passifs imputés	3,000.00		3,000.00		2,836.45	
720.390.04	Travaux exécutés par les T.P.	7,500.00		7,500.00		5,011.60	
720.434.01	Taxes annuelles de traitement des déchets		161,000.00		174,000.00		160,283.15
720.434.02	Taxes d'utilisation de la décharge		0.00		500.00		0.00
720.434.03	Amendes d'utilisation des moloks		1,000.00		0.00		700.00
720.480.00	Prélèvement sur financement spécial		28,799.00		12,575.00		28,574.81
74	CIMETIERES ET COLUMBARIUM	4,769.80	0.00	4,163.25	0.00	4,633.15	0.00
740	CIMETIERES ET COLUMBARIUM	4,769.80	0.00	4,163.25	0.00	4,633.15	0.00
740.331.01	Amortissements comptables	3,177.30		2,113.25		3,530.30	
740.352.01	Chapelle ardente - cimetière - columbarium	1,500.00		2,000.00		1,054.85	
740.352.05	ACCM - Entretien Centre funéraire	92.50		50.00		48.00	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
75	CORRECTION DES EAUX	85,000.00	1,000.00	120,000.00	1,000.00	312,373.65	75,301.65
750	CORRECTION DES EAUX	85,000.00	1,000.00	120,000.00	1,000.00	312,373.65	75,301.65
750.318.01	Entretien des cours d'eau - Lienne	10,000.00		30,000.00		36,587.00	
750.318.02	Entretien des torrents - Tirlo	0.00		10,000.00		163,224.25	
750.318.03	Entretien des bisses - bisse du Roh	10,000.00		10,000.00		8,773.60	
750.318.04	Entretien des bisses - bisse du Sillonin	0.00		0.00		15,099.95	
750.318.05	Entretien des bisses - bisse Petout Ehang	0.00		0.00		28,002.80	
750.318.06	Entretien des torrents - Pontics	0.00		50,000.00		18,904.05	
750.318.07	Entretien des torrents - Pô	30,000.00		0.00		0.00	
750.351.01	Indemnités dommages non assurables	20,000.00		20,000.00		27,123.60	
750.390.01	Travaux effectués par les T.P.	15,000.00		0.00		14,658.40	
750.461.01	Entretien des cours d'eau		1,000.00		1,000.00		75,301.65
77	PROTECTION DE LA NATURE	1,500.00	0.00	1,500.00	0.00	1,767.35	0.00
770	PROTECTION DE LA NATURE	1,500.00	0.00	1,500.00	0.00	1,767.35	0.00
770.314.01	Protection de l'environnement	1,500.00		1,500.00		1,767.35	
79	AMENAGEMENT	204,607.45	7,000.00	160,049.45	44,500.00	177,413.74	6,311.20
790	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	202,614.65	7,000.00	157,835.20	44,500.00	175,199.49	6,311.20
790.301.10	Organe technique des constructions	79,000.00		68,000.00		65,145.70	
790.301.13	Commission des constructions	1,300.00		1,800.00		923.75	
790.301.14	Personnel administratif Service technique	37,000.00		30,000.00		32,078.85	
790.303.30	Charges sociales	20,000.00		12,000.00		17,610.60	
790.304.31	Fonds de prévoyance	9,000.00		7,200.00		5,957.98	
790.309.90	Déplacements et frais	1,500.00		1,600.00		152.30	
790.310.00	Plans d'aménagement du territoire	1,000.00		1,100.00		539.45	
790.310.01	Fournitures de bureau, imprimés et matériel	1,500.00		1,200.00		0.00	
790.311.10	Honoraires bureau technique	7,500.00		0.00		19,545.45	
790.318.50	RQC	0.00		1,200.00		0.00	
790.318.80	Frais d'enquête publique	3,000.00		3,000.00		2,763.67	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
790.318.81	Téléphone	1,300.00		1,300.00		972.70	
790.318.83	Contrôles techniques	3,500.00		500.00		3,392.25	
790.318.84	Frais de contentieux, expertise - Maison d'Adrien	0.00		0.00		1,733.90	
790.318.85	Frais de contentieux des constructions	15,000.00		15,000.00		14,812.80	
790.318.86	Emoluments constructions - Etat du Valais	1,500.00		3,000.00		598.50	
790.331.01	Amortissements comptables	7,342.50		2,762.20		2,602.80	
790.352.05	ACCM - PDI	11,172.15		7,673.00		4,237.93	
790.352.06	Commission de coordination - PDI - RIC	1,500.00		0.00		1,830.86	
790.365.01	Cotisations	500.00		500.00		300.00	
790.431.11	Emoluments autorisation de construire		4,500.00		20,000.00		4,681.20
790.431.12	Emoluments Etat du Valais récupérés		500.00		7,000.00		200.00
790.434.40	Contrôles techniques		1,500.00		15,000.00		1,130.00
790.434.41	Frais d'enquête publique		500.00		2,500.00		300.00
791	PLAN DE DEVELOPPEMENT	1,992.80	0.00	2,214.25	0.00	2,214.25	0.00
791.331.01	Amortissements comptables	1,992.80		2,214.25		2,214.25	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
8	ECONOMIE PUBLIQUE	378,097.47	978,392.00	366,319.30	1,039,392.00	343,627.71	964,793.97
80	AGRICULTURE	95,020.25	500.00	104,744.65	500.00	91,690.25	305.35
800	AGRICULTURE	9,300.00	0.00	1,500.00	0.00	20,755.00	0.00
800.301.13	Commission agricole	300.00		0.00		300.00	
800.361.10	Subventions développement rural	5,000.00		0.00		19,500.00	
800.365.50	Syndicat d'élevage Lens-Icogne	1,000.00		1,000.00		700.00	
800.366.61	Subventions communales UGB	3,000.00		500.00		255.00	
801	IRRIGATION	85,720.25	500.00	103,244.65	500.00	70,935.25	305.35
801.314.40	Entretien du réseau d'irrigation	50,000.00		80,000.00		41,581.05	
801.318.89	Assurances	1,000.00		1,000.00		776.15	
801.331.01	Amortissements comptables	34,720.25		22,244.65		28,578.05	
801.434.01	Taxes annuelles d'irrigation		500.00		500.00		305.35
81	SYLVICULTURE	1,000.00	0.00	1,000.00	0.00	0.00	0.00
810	ENTRETIEN DES FORETS	1,000.00	0.00	1,000.00	0.00	0.00	0.00
810.314.01	Entretien des forêts	1,000.00		1,000.00		0.00	
83	TOURISME	68,050.50	35,500.00	47,780.00	35,500.00	47,153.55	35,203.80
830	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	68,050.50	35,500.00	47,780.00	35,500.00	47,153.55	35,203.80
830.331.01	Amortissements comptables	444.00		0.00		0.00	
830.352.05	ACCM - CMT	32,356.50		13,030.00		12,431.20	
830.352.20	Versement TPT à CMT	25,000.00		25,000.00		24,750.80	
830.365.02	Valais Tourisme	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
830.365.04	Cotisations	1,500.00		1,000.00		1,330.00	
830.390.01	Matériel administratif	250.00		250.00		250.00	
830.390.02	Personnel administratif	500.00		500.00		500.00	
830.390.03	Travaux effectués par les T.P.	7,000.00		7,000.00		6,891.55	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
830.423.01	Location terrains de golf		1,500.00		1,500.00		1,453.00
830.434.01	Encaissements TPT		25,000.00		25,000.00		24,750.80
830.434.02	Taxes de séjour - Ristournes de CMT		9,000.00		9,000.00		9,000.00
84	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE	25,663.22	0.00	10,440.75	0.00	8,547.91	0.00
840	PROMOTION ECONOMIQUE	25,663.22	0.00	10,440.75	0.00	8,547.91	0.00
840.331.00	Amortissements comptables	6,618.95		4,546.55		6,243.25	
840.352.05	ACCM - Promotion économique	19,044.27		5,894.20		2,304.66	
86	ENERGIE	188,363.50	935,000.00	202,353.90	1,003,000.00	196,236.00	921,892.82
860	ELECTRICITE	187,363.50	935,000.00	197,353.90	1,003,000.00	190,725.45	921,892.82
860.312.20	Achat d'énergie	90,000.00		90,000.00		90,065.40	
860.319.92	Association communes concédantes Valais	1,500.00		1,500.00		0.00	
860.331.01	Amortissements comptables	813.50		903.90		903.90	
860.351.01	Franc du paysage	4,800.00		4,700.00		4,745.55	
860.366.01	Rétrocessions aux citoyens	80,000.00		90,000.00		77,645.60	
860.366.06	Aide à l'économie d'énergie	5,000.00		5,000.00		12,115.00	
860.390.01	Matériel administratif	250.00		250.00		250.00	
860.390.02	Personnel administratif	5,000.00		5,000.00		5,000.00	
860.411.10	Redevances hydrauliques et concessions		590,000.00		600,000.00		583,932.80
860.411.11	Redevances hydrauliques II - Ertentze		65,000.00		100,000.00		62,073.95
860.435.01	Energie de dépassement		280,000.00		303,000.00		275,886.07
869	AUTRES ENERGIES	1,000.00	0.00	5,000.00	0.00	5,510.55	0.00
869.318.01	Planification énergétique territoriale	1,000.00		5,000.00		5,510.55	
87	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES	0.00	7,392.00	0.00	392.00	0.00	7,392.00



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
870	EXPLOITATIONS ARTISANALES	0.00	7,392.00	0.00	392.00	0.00	7,392.00
870.427.71	DDP Plaine-Morte Meteo Suisse		392.00		392.00		392.00
870.434.01	Exploitation gravière lit de la Lienne		7,000.00		0.00		7,000.00



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
9	FINANCES ET IMPOTS	425,923.60	3,372,791.00	497,746.45	3,181,584.00	410,475.97	4,093,684.91
90	IMPÔTS	94,893.60	2,856,000.00	156,596.45	2,683,500.00	293,189.12	3,602,420.91
900	IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES	94,893.60	2,430,000.00	156,596.45	2,262,500.00	293,189.12	2,866,319.51
900.318.01	Impôts sur les immeubles bâtis (art. 188 LF)	12,000.00		8,000.00		11,684.25	
900.329.01	Intérêts rémunérateurs sur impôts	12,000.00		7,000.00		11,679.10	
900.390.00	Perte Service Egouts et Step	70,893.60		141,596.45		214,325.69	
900.390.01	Perte Service Eau	0.00		0.00		55,500.08	
900.400.01	Revenu des personnes physiques		1,255,000.00		1,260,000.00		1,314,626.55
900.400.02	Fortune des personnes physiques		455,000.00		350,000.00		540,543.00
900.400.03	Impôts prélevés à la source		20,000.00		10,000.00		19,432.55
900.400.04	Impôts personnels		5,500.00		6,500.00		5,306.40
900.400.05	Impôts à forfait		380,000.00		345,000.00		582,625.50
900.402.20	Impôts sur les immeubles bâtis (art. 188 LF)		8,000.00		7,000.00		8,012.45
900.402.21	Impôts fonciers des personnes physiques		150,000.00		140,000.00		177,249.80
900.403.30	Impôts sur les gains immobiliers		120,000.00		108,000.00		190,196.20
900.405.50	Impôts sur les successions		1,000.00		1,000.00		0.00
900.406.60	Impôts sur les chiens		5,500.00		5,000.00		5,810.00
900.421.01	Intérêts de retard récupérés		30,000.00		30,000.00		22,517.06
901	IMPÔTS PERSONNES MORALES	0.00	426,000.00	0.00	421,000.00	0.00	736,101.40
901.401.11	Impôts sur le bénéfice des Sociétés		265,000.00		290,000.00		332,730.05
901.401.12	Impôts sur la fortune des Sociétés		60,000.00		45,000.00		70,290.40
901.402.20	Impôts fonciers des personnes morales		100,000.00		85,000.00		333,080.95
901.421.01	Intérêts de retard récupérés		1,000.00		1,000.00		0.00
92	PEREQUATION FINANCIERE	323,030.00	163,291.00	337,350.00	162,584.00	109,971.00	0.00
920	PEREQUATION FINANCIERE	323,030.00	163,291.00	337,350.00	162,584.00	109,971.00	0.00
920.341.01	Péréquation financière intercommunale	323,030.00		337,350.00		109,971.00	
920.444.01	Fonds de compensation des charges		163,291.00		162,584.00		0.00



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	8,000.00	353,500.00	3,800.00	335,500.00	7,315.85	491,264.00
940	INTERÊTS	8,000.00	33,500.00	3,800.00	35,500.00	7,315.85	30,447.00
940.321.10	Intérêts et frais des comptes courants	2,000.00		3,000.00		1,964.65	
940.321.11	Intérêts et frais divers	5,500.00		300.00		5,351.20	
940.380.00	Intérêts sur fonds	500.00		500.00		0.00	
940.420.01	Intérêts des comptes courants		500.00		2,500.00		247.75
940.491.01	Intérêts Service eau potable		18,000.00		18,000.00		17,133.35
940.491.02	Intérêts Service assainissement des eaux usées		12,000.00		12,000.00		10,229.45
940.491.03	Intérêts Service traitement des déchets		3,000.00		3,000.00		2,836.45
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	320,000.00	0.00	300,000.00	0.00	460,817.00
942.422.01	Dividendes		320,000.00		300,000.00		460,817.00



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	739,358.46	83,400.00	752,464.80	71,400.00	689,006.64	73,620.30
1	SECURITE PUBLIQUE	230,417.08	7,668.22	189,372.95	10,599.40	179,062.45	6,843.45
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	495,830.40	1,020.00	469,083.75	6,320.00	474,895.07	-20.75
3	CULTURE, LOISIRS ET CULTE	511,841.48	0.00	367,168.90	1,000.00	407,873.57	410.00
4	SANTE	56,391.00	5.00	45,861.00	5.00	57,544.34	-1.90
5	PREVOYANCE SOCIALE	488,804.03	1,060.00	571,456.20	1,060.00	479,097.47	981.15
6	TRAFIC	950,885.90	125,851.00	959,945.05	111,960.00	1,068,505.54	134,797.90
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,166,569.85	878,692.60	1,229,384.15	1,029,171.45	1,559,676.32	1,145,101.28
8	ECONOMIE PUBLIQUE	378,097.47	978,392.00	366,319.30	1,039,392.00	343,627.71	964,793.97
9	FINANCES ET IMPOTS	425,923.60	3,372,791.00	497,746.45	3,181,584.00	410,475.97	4,093,684.91
	Total	5,444,119.27	5,448,879.82	5,448,802.55	5,452,491.85	5,669,765.08	6,420,210.31
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2017		4,760.55				
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2016				3,689.30		
	EXCEDENT DES REVENUS 2015						750,445.23

Compte des investissements selon les tâches

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	29'773.66	-	50'000.00	-	25'000.00	-
1 Sécurité publique	2'126.56	-	2'871.36	-	12'628.47	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	275'774.35	-	234'500.00	-	322'825.00	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	3'175.50	-	-	-	-	-
6 Trafic	186'281.84	51'000.00	85'000.00	-	88'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	130'203.16	4'752.00	162'400.00	10'000.00	170'000.00	10'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	90'301.15	-	10'000.00	-	104'440.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	717'636.22	55'752.00	544'771.36	10'000.00	722'893.47	10'000.00
Excédent de dépenses		661'884.22		534'771.36		712'893.47
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	407'019.89		275'000.00		355'000.00	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	310'616.33		269'771.36		367'893.47	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		51'000.00		-		-
61 Contributions de tiers		4'752.00		10'000.00		10'000.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		-		-		-
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	717'636.22	55'752.00	544'771.36	10'000.00	722'893.47	10'000.00
Excédent de dépenses		661'884.22		534'771.36		712'893.47
Excédent de recettes	-		-		-	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0	ADMINISTRATION GENERALE	25,000.00	0.00	50,000.00	0.00	29,773.66	0.00
02	ADMINISTRATION GENERALE	25,000.00	0.00	50,000.00	0.00	29,773.66	0.00
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	25,000.00	0.00	50,000.00	0.00	29,773.66	0.00
029.506.03	Assainissement congélateur-abattoir	0.00		0.00		29,525.90	
029.506.05	Bâtiments communaux	25,000.00		50,000.00		0.00	
029.562.01	ACCM - extension local d'archive	0.00		0.00		247.76	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1	SECURITE PUBLIQUE	12,628.47	0.00	2,871.36	0.00	2,126.56	0.00
11	POLICE INTERCOMMUNALE	3,811.00	0.00	1,560.00	0.00	1,616.75	0.00
113	POLICE INTERCOMMUNALE	3,811.00	0.00	1,560.00	0.00	1,616.75	0.00
113.503.02	Caméras de surveillance	0.00		0.00		1,616.75	
113.562.05	ACCM - Police intercommunale	3,811.00		1,560.00		0.00	
14	POLICE DU FEU	8,817.47	0.00	1,311.36	0.00	509.81	0.00
140	POLICE DU FEU	8,817.47	0.00	1,311.36	0.00	509.81	0.00
140.562.05	ACCM - Service du feu	8,817.47		1,311.36		509.81	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3	CULTURE, LOISIRS, CULTURE	322,825.00	0.00	234,500.00	0.00	275,774.35	0.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	3,700.00	0.00	6,000.00	0.00	0.00	0.00
300	BIBLIOTHEQUE	3,700.00	0.00	6,000.00	0.00	0.00	0.00
300.562.05	ACCM - Bibliothèque intercommunale	3,700.00		6,000.00		0.00	
32	ACCM - Wifi à Crans-Montana	370.00	0.00	0.00	0.00	410.40	0.00
320	ACCM - Wifi à Crans-Montana	370.00	0.00	0.00	0.00	410.40	0.00
320.562.05	ACCM - Wifi à Crans-Montana	370.00		0.00		410.40	
34	ACCM	318,755.00	0.00	228,500.00	0.00	275,363.95	0.00
340	ACCM	318,755.00	0.00	228,500.00	0.00	275,363.95	0.00
340.562.05	ACCM - Install. sports et loisirs	318,755.00		228,500.00		275,363.95	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5	PREVOYANCE SOCIALE	0.00	0.00	0.00	0.00	3,175.50	0.00
54	UAPE Lens	0.00	0.00	0.00	0.00	581.55	0.00
541	UAPE Lens	0.00	0.00	0.00	0.00	581.55	0.00
541.562.10	UAPE - Martelles	0.00		0.00		581.55	
55	HANDICAPES	0.00	0.00	0.00	0.00	2,593.95	0.00
550	HANDICAPES	0.00	0.00	0.00	0.00	2,593.95	0.00
550.561.00	Institutions handicapés/sociales	0.00		0.00		2,593.95	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
6	TRAFIC	88,000.00	0.00	85,000.00	0.00	186,281.84	51,000.00
61	ROUTES CANTONALES ET NATIONALES	28,000.00	0.00	30,000.00	0.00	27,102.85	0.00
610	ROUTES CANTONALES ET NATIONALES	28,000.00	0.00	30,000.00	0.00	27,102.85	0.00
610.561.01	Constructions des routes cantonales et nationales	28,000.00		30,000.00		27,102.85	
62	ROUTES COMMUNALES	60,000.00	0.00	55,000.00	0.00	159,178.99	51,000.00
620	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	60,000.00	0.00	55,000.00	0.00	115,374.84	51,000.00
620.501.06	Signalisation routière	25,000.00		40,000.00		19,532.99	
620.501.07	Carrefour village-passage piéton	0.00		0.00		2,124.90	
620.501.08	Carrefour Vernasses-Rte Cantonale	0.00		0.00		54,345.85	
620.501.10	Route de la Dent-Blanche	5,000.00		0.00		3,307.20	
620.501.12	Eclairage public - village	10,000.00		0.00		36,063.90	
620.506.60	Equipement véhicule	10,000.00		15,000.00		0.00	
620.506.63	Camionnette T.P. - jeep	10,000.00		0.00		0.00	
620.606.60	Saleuse - Reprise par Etat du Valais		0.00		0.00		51,000.00
621	PARKINGS ET PLACES DE PARC	0.00	0.00	0.00	0.00	43,804.15	0.00
621.501.01	Place de parc	0.00		0.00		40,804.15	
621.562.05	ACCM - Signalétique parking	0.00		0.00		3,000.00	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	170,000.00	10,000.00	162,400.00	10,000.00	130,203.16	4,752.00
70	APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	40,000.00	5,000.00	60,000.00	5,000.00	10,750.95	4,752.00
700	APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	40,000.00	5,000.00	60,000.00	5,000.00	10,750.95	4,752.00
700.501.01	Construction du réseau d'eau potable	40,000.00		30,000.00		0.00	
700.501.10	Télégestion du réseau d'eau potable (alar. bh)	0.00		30,000.00		10,750.95	
700.610.01	Taxes de raccordement au réseau d'eau		5,000.00		5,000.00		4,752.00
71	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	70,000.00	5,000.00	100,000.00	5,000.00	24,343.20	0.00
710	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	10,000.00	5,000.00	10,000.00	5,000.00	0.00	0.00
710.501.00	Construction du réseau d'égouts	10,000.00		10,000.00		0.00	
710.610.02	Taxes de raccordement au réseau d'égouts		5,000.00		5,000.00		0.00
712	EVACUATION DES EAUX DE SURFACE	60,000.00	0.00	90,000.00	0.00	24,343.20	0.00
712.501.03	Etudes réseau d'eau claire - PGEE	30,000.00		50,000.00		24,343.20	
712.501.04	Réseau d'eau claire	30,000.00		40,000.00		0.00	
72	TRAITEMENT DES DECHETS	10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,955.60	0.00
720	TRAITEMENT DES DECHETS	10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,955.60	0.00
720.501.01	Décharge - Déchetterie	10,000.00		0.00		0.00	
720.501.02	Dépôts d'ordures - Molocks	0.00		0.00		10,955.60	
74	CIMETIERES ET COLUMBARIUM	0.00	0.00	0.00	0.00	14,170.50	0.00
740	CIMETIERES ET COLUMBARIUM	0.00	0.00	0.00	0.00	14,170.50	0.00
740.522.01	Cimetière-Columbarium-Chapelle ardente Lens	0.00		0.00		14,170.50	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
75	CORRECTION DES EAUX	30,000.00	0.00	0.00	0.00	69,176.85	0.00
750	CORRECTION DES EAUX	30,000.00	0.00	0.00	0.00	69,176.85	0.00
750.500.01	PGEE - Torrents	0.00		0.00		8,687.80	
750.509.01	Carte des inondations	30,000.00		0.00		60,489.05	
79	AMENAGEMENT	20,000.00	0.00	2,400.00	0.00	806.06	0.00
790	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	20,000.00	0.00	2,400.00	0.00	806.06	0.00
790.509.01	Plan de zones - étude LAT	20,000.00		0.00		0.00	
790.562.05	ACCM - Aménagement du territoire	0.00		2,400.00		806.06	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
8	ECONOMIE PUBLIQUE	104,440.00	0.00	10,000.00	0.00	90,301.15	0.00
80	AGRICULTURE	90,000.00	0.00	10,000.00	0.00	73,334.05	0.00
801	IRRIGATION	90,000.00	0.00	10,000.00	0.00	73,334.05	0.00
801.501.02	Etudes réseau irrigation	40,000.00		0.00		0.00	
801.501.03	Lac d'Icoigne - évacuateur de crue	50,000.00		10,000.00		73,334.05	
83	TOURISME	4,440.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
830	TOURISME	4,440.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
830.562.05	ACCM - Ecrans d'informations	4,440.00		0.00		0.00	
84	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	10,000.00	0.00	0.00	0.00	16,967.10	0.00
840	ZONE ARTISANALE	10,000.00	0.00	0.00	0.00	16,967.10	0.00
840.501.01	Zone artisanale torrent Croix	10,000.00		0.00		16,967.10	



80 : MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0	ADMINISTRATION GENERALE	25,000.00	0.00	50,000.00	0.00	29,773.66	0.00
1	SECURITE PUBLIQUE	12,628.47	0.00	2,871.36	0.00	2,126.56	0.00
3	CULTURE, LOISIRS, CULTURE	322,825.00	0.00	234,500.00	0.00	275,774.35	0.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	0.00	0.00	0.00	0.00	3,175.50	0.00
6	TRAFIC	88,000.00	0.00	85,000.00	0.00	186,281.84	51,000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	170,000.00	10,000.00	162,400.00	10,000.00	130,203.16	4,752.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	104,440.00	0.00	10,000.00	0.00	90,301.15	0.00
	Total	722,893.47	10,000.00	544,771.36	10,000.00	717,636.22	55,752.00
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2017		712,893.47				
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2016				534,771.36		
	EXCEDENT DEPENSE/RECETTES 2015						661,884.22

COMMUNE D'ICOGNE

BUDGET 2017

PLAN FINANCIER 2018 - 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. PLANIFICATION FINANCIERE

- 1.1 Les raisons de cette planification
- 1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- 1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites
- 1.4 La forme de cette prévision

2. DONNÉES STATISTIQUES

- 2.1 Démographie
- 2.2 Fiscalité des personnes physiques

3. SITUATION DE NOS FINANCES

- 3.1 Investissements
- 3.2 Endettement-évolution
- 3.3 Evolution de la fortune
- 3.4 Indicateurs cantonaux

4. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

- 4.1 Présentation du résultat
- 4.2 Variations notables et commentaires des comptes de fonctionnement

5. COMPTES D'INVESTISSEMENTS

- 5.1 Généralités
- 5.2 Les investissements réalisés pendant la période 2006/2015

6. CONCLUSIONS

- 6.1 Les propositions pour la période 2018/2021
- 6.2 L'expression de notre volonté
- 6.3 Remarques finales

1. Planification financière 2018/2021

1.1 Les raisons de cette planification

La société actuelle est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et à des modifications structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie des collectivités communales. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc des plus importantes.

En outre, des dispositions légales obligent à effectuer la démarche entreprise par le biais de ce document. En effet, les dispositions de l'article 79 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 mentionnent que « *le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général* », l'alinéa 2 précise que « *cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.* »

1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

Voici en introduction les articles traitant de la gestion financière :

Art. 18 Principes (du plan financier)

- 1 Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- 2 Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.
- 3 Il est actualisé annuellement.
- 4 Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétences et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil Municipal.

Art. 24 Contenu minimum

Le budget comprend au moins :

- a) le message introductif commentant le résultat du budget, l'évolution probable des engagements (fonds de tiers) et celle de la fortune nette, les principales modifications par rapport au budget précédent et au dernier compte annuel ;
- b) l'aperçu du budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements ;
- c) le budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements détaillés.

Art. 25 Données comparatives

En regard des données du nouveau budget figurent les données du budget précédent et celles du dernier compte annuel.

Art. 27 Equilibre

- 1 Le budget est établi de manière à ce que les finances de la commune soient équilibrées.
- 2 Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Art. 51 Principes (amortissements)

- 1 Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre d'amortissement ordinaire (compte par nature 331).
- 2 Le conseil municipal peut fixer un taux d'amortissement plus élevé que celui prescrit à l'alinéa 1, à condition que celui-ci soit appliqué pour une durée minimum de quatre ans.
- 3 Les amortissements doivent être comptabilisés individuellement pour les tâches financées par les recettes fiscales et pour chaque financement spécial.

1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

Comme déjà cité, la rapidité et l'ampleur des mutations rendent difficile et hasardeux tout pronostic. L'estimation des recettes et des dépenses d'une petite collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité de nombreux facteurs que la commune ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes.

De plus, la commune est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales. La tendance est au déplacement des charges vers les communes. Il convient de rester attentif à cette évolution et au besoin, d'intervenir au niveau approprié afin de préserver les moyens ainsi que l'autonomie communale.

1.4 La forme de cette prévision

Après la présentation de quelques données statistiques sur la population et le territoire de la Commune, un état des finances sera présenté avec quelques repères comparatifs, notamment sur l'imposition fiscale.

La prévision porte sur les comptes de fonctionnement selon la méthode utilisée pour les budgets. Le détail de ces comptes de fonctionnement est présenté dans le présent fascicule alors que les principales variations sont expliquées et commentées dans ce rapport.

Il sera traité ensuite des investissements et des réalisations de la période législative passée, en cours et future.

Enfin, les conclusions livrerons des constats, des pistes ainsi que des propositions pour les années futures, dans un message clair et engagé.

2. Données statistiques

2.1 Démographie

Evolution de la population 1980-2015

1980	:	266
1990	:	406
2000	:	442
2010	:	525
2013	:	544
2014	:	542
2015	:	558
2016	:	554

La population d'Icogne a connu une très forte augmentation entre 1980 et 1990 où elle est passée de 266 à 406 habitants, puis est restée constante pour atteindre 554 au 31 décembre 2016.

4. Endettement net par habitant (I4)	MCH	2015	2016	2017
Engagements courants	20 + fr.	1 083'448.27		
Dettes à court terme	21 + fr.	-		
Dettes à moyen et à long terme	22 + fr.	60'000.00		
Engagements envers des entités particulières	23 + fr.	-		
Provisions	24 + fr.	213'436.75		
Passifs transitoires	25 + fr.	-		
Dettes brute	= fr.	1'356'886.02		
Ou				
Total des passifs	2 + fr.	13'026'256.13		
Fortune nette	29 - fr.	11'030'430.19		
Financements spéciaux	28 - fr.	638'939.92		
Dettes brute	= fr.	1'356'886.02	1'122'095.63	1'054'488.80
Disponibilités	10 fr.	1'438'037.49		
Avoir	11 + fr.	2'795'044.83		
Placements	12 + fr.	1'716'571.50		
Actifs transitoires	13 + fr.	357'418.63		
Patrimoine financier réalisable	= fr.	6'307'072.45	6'307'072.45	6'307'072.45
Endettement net		-4'950'186.43	-5'184'976.82	-5'252'593.65
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)		558	554	559
Dettes brute - Patrimoine financier réalisable	=	-8'871	-9'359	-9'386
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)				

Valeurs indicatives	
I4 < 3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

2.2 Fiscalité des personnes physiques

A titre de comparaison, ci-dessous le tableau des impositions pour les communes voisines durant l'année 2016.

Imposition fiscale 2016

Rang	Communes	Coefficient	Indexation	Taux pondérés
1	Venthône	1.1	160%	0.800
2	Lens	1.15	170%	0.800
2	Chermignon	1.2	170%	0.850
2	Icogne	1.2	170%	0.850
3	Montana	1.2	160%	0.900
3	Randogne	1.2	160%	0.900
3	Veyras	1.2	160%	0.900
4	Sierre	1.2	155%	0.925
5	St-Léonard	1.2	150%	0.950
6	Mollens	1.2	145%	0.975
7	Chippis	1.2	140%	1.000
8	Anniviers	1.25	140%	1.050
9	Grône	1.25	135%	1.075
10	Chalais	1.3	140%	1.100
10	Miège	1.25	130%	1.100

Ce classement peut être influencé par les décisions des différentes Assemblées primaires pour le budget 2017.

Les communes sont classées selon la colonne « imposition pondérée ».

Plus l'imposition pondérée est basse, moins les impôts sont élevés.

Coefficient : 1 à 1.5

Variation : indexation

En fonction de leurs impératifs financiers, les communes modifient l'échelle de base. Elles lui appliquent un coefficient d'impôt qui peut varier de 1 à 1.5 (art. 178, al. 4 LFVS) et l'indexent en fonction de l'indice des prix à la consommation (art. 178 al. 5 LFVS).

Définition : l'imposition pondérée permet de classer les communes selon leurs impositions.

Formule : $[(170\%)-100\%] / 2 = 35$

$$1.2 - (35/100) = 0.850$$

Exemple : si l'Assemblée primaire décide l'augmentation d'un point de l'indexation la commune d'Icogne aurait une imposition pondérée de 0.950 et se situera en position no 5 du classement.

3. Finances-situation

3.1 Investissements

Entre 2005 et 2017, l'ensemble des investissements se sont élevés à Fr. 8'439'593,56.

Les marges d'autofinancement dégagées lors de ces périodes ont permis de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt. Au niveau des amortissements, la commune doit respecter les 10% d'amortissements imposés par l'Etat du Valais.

TABLEAU COMPARATIF

	Comptes 2005	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Charges nettes avant amortissements	2'954'213.50	2'980'598.22	3'126'869.85	3'396'869.85	3'358'482.41	4'043'377.59	4'065'066.78	4'277'280.34	4'562'422.61	4'909'564.49	4'926'099.13	4'717'847.90	4'694'830.67
Amortissements comptables	442'684.80	453'522.55	516'821.80	515'048.75	540'344.75	599'986.85	675'340.55	732'926.95	782'622.45	752'596.75	743'665.95	730'954.65	729'288.60
Charges nettes après amortissements	3'396'898.30	3'434'120.77	3'645'691.65	3'911'896.00	3'898'827.16	4'643'364.44	4'740'407.33	5'010'207.29	5'345'045.06	5'662'161.24	5'669'765.08	5'448'802.50	5'424'192.27
Revenus nets	3'628'939.19	3'487'030.55	5'644'039.26	4'676'177.70	4'631'792.07	5'273'954.75	6'163'583.89	5'337'826.52	5'295'064.60	6'385'452.16	6'420'210.31	5'452'491.85	5'428'879.82
Marges d'autofinancements	674'725.69	506'432.33	2'517'169.41	1'279'330.45	1'273'309.66	1'230'577.16	2'098'517.11	1'060'546.18	732'641.99	1'475'887.67	1'494'111.18	734'643.95	734'049.15
Investissements	662'204.90	551'044.10	1'073'134.18	461'131.10	768'008.37	1'112'465.68	1'354'195.13	1'226'233.16	1'231'176.94	482'475.20	661'884.22	534'771.36	712'893.47
Dettes à long terme (au 31.12.)	1'459'979.80	1'440'000.00	1'420'010.00	1'400'021.30	1'380'065.40	1'359'784.35	1'239'794.10	1'219'804.85	1'199'814.75	0.00	0.00		
Crédits LIM (au 31.12.)	249'625.00	220'900.00	192'175.00	163'200.00	148'100.00	133'000.00	117'900.00	102'800.00	87'700.00	73'000.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00
Dettes financières (long terme + LIM)	1'709'604.80	1'660'900.00	1'612'185.00	1'563'221.30	1'528'165.40	1'492'784.35	1'357'694.10	1'322'604.85	1'287'514.75	73'000.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00

Dette au 31.12.2005 1'709'604.80
 Dette au 31.12.2016 60'000.00
 Diminution 1'649'604.80

Les investissements pendant la période 2006/2015 se sont élevés à Fr. 9'583'952.98.

3.2 Endettement-évolution

Les dettes de la commune s'élevaient à Fr. 1'709'604.80 au 31.12.2005. Elles ont passé à Fr. 60'000.— au 31.12.2016.

Cet aperçu démontre la bonne tenue de la ligne de conduite fixée par le Conseil, avec un excédent de financement consacré également à l'amortissement de la dette.

Il est important de souligner que le Conseil communal a décidé durant l'année 2014 de rembourser tous les emprunts bancaires ainsi que l'emprunt à la Bourgeoisie d'Icogne.

3.3 Evolution de la fortune

La fortune nette de la commune se montait à Fr. 11'030'430.19, au 31 décembre 2015, et devrait se stabiliser durant la période 2017/2021.

3.4 Indicateurs cantonaux

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, l'inspectorat des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des communes. Ci-dessous, les principaux ratios calculés pour la commune d'Icogne pour les années 2015 et 2016.

3.4.1 Degré d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte deux éléments des comptes communaux : le premier est l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt ; le deuxième élément est les investissements nets. Il s'agit ici du total des investissements réalisés après déduction des éventuelles participations de tiers et des subventions acquises.

Le degré d'autofinancement est calculé en prenant l'autofinancement divisé par les investissements nets.

Les investissements prévus en 2016 et 2017 font que la moyenne de 155,2% est considérée comme très bien.

1. Degré d'autofinancement (I1)	2015	2016	2017	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	225.7%	137.4%	103.0%	155.2%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

3.4.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la Commune. Cette comparaison donne une notion de rendement. Le résultat obtenu est considéré comme satisfaisant.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2015	2016	2017	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	25.2%	14.3%	14.2%	18.3%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3.4.3 Taux du volume de la dette brute

Cet indicateur calcule la dette brute en % des revenus financiers. Le résultat est considéré comme très bon.

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2015	2016	2017	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	22.9%	21.9%	20.4%	21.8%

Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

4. Comptes de fonctionnement

4.1 Présentation du résultat

L'excédent de revenus après amortissements est de Fr. 4'760.55.

Les amortissements se montent à Fr. 729'288.60.

La marge d'autofinancement avant amortissements est de Fr. 734'049.15.

Les investissements nets prévus au budget se montent à Fr. 712'893.47.

L'excédent de financement se monte à Fr. 21'155.68.

4.2 Variations notables et commentaires des comptes de fonctionnement

Amortissements comptables : conformément à l'art. 51 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, les amortissements comptables de 10% sont portés au budget.

Les amortissements de 10% sont calculés avec les investissements prévus en 2017.

ACCM : Les postes concernant le budget 2017 de l'ACCM sont imputés dans chaque service concerné conformément au plan comptable harmonisé.

Les charges de fonctionnement de l'ACCM, votées par l'Assemblée des délégués, se montent à Fr. 14'348'480.—. La participation aux coûts de fonctionnement de l'ACCM se monte à 446'462.12 (3.7%) en forte augmentation par rapport au budget 2016 (Fr. 222'713.—) (2%).

Les investissements de l'ACCM, votés par l'Assemblée des délégués s'élèvent à Fr. 9'213'810.—. La participation aux coûts d'investissements de l'ACCM se monte à Fr. 339'893.47 (3.7%) en augmentation par rapport au budget 2016 (Fr. 239'771.36) (2%).

Le budget de l'ACCM a été approuvé par l'Assemblée des délégués en date du 21 septembre 2016. Il est à disposition des citoyens.

Administration générale : Les charges concernant cette rubriques sont en légère diminution, notamment grâce aux amortissements comptables inférieurs à l'exercice précédent. Les charges de personnel enregistrent également une légère diminution.

Sécurité publique : La participation à la police intercommunale est de Fr. 73'881.79. Le budget du bureau des étrangers qui gère les permis de séjour et le contrôle de l'habitant a été fixée forfaitairement à Fr. 7'000.— par année. Des modifications dûes à la nouvelle organisation du contrôle des habitants et bureaux des étrangers peuvent intervenir à partir de 2017.

La mise en place, dès le 1^{er} janvier 2013, de l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte) qui réunit les Communes d'Icogne, Lens, Chermignon, Montana et Randogne a modifié la répartition des frais de ce dicastère.

La participation (Fr. 6'000.—) aux différents services intercommunaux sont désormais imputées dans ce service.

Les travaux d'archivage se poursuivront en 2017.

La participation au CSI de Crans-Montana est de Fr. 26'658.69. Il est à soulévé que la section d'Icogne collabore activement avec celles de Lens et de Crans-Montana. Le coût réel du poste « ACCM – CSI Crans-Montana » pour la Commune s'est élevé au 3.7% (clé ACCM) du prix total.

Enseignement et formation : Les chiffres portés au budget 2017 ont été communiqués par les Services de l'Etat. Les frais de fonctionnement du centre scolaire de Lens s'élèvent à Fr. 80'000.— en augmentation par rapport au budget 2016.

Il est également relevé que les transports scolaires ne sont plus subventionnés par le Canton et que les montants de Fr. 121'000.— (primaire) porté au budget sont totalement à la charge de la Commune.

La contribution aux institutions est fixée par le canton à Fr. 3'000.—.

Culture, loisirs et cultes : Des travaux d'entretien devront être exécutés au niveau du centre du village, des parcs et des chemins prédestres. Le montant estimé se monte à Fr. 50'000.—.

Santé : La participation communal au Centre médico social de Sierre (CMS) s'élèvera à Fr. 19'000.— pour l'année 2017.

Prévoyance sociale : Le Conseil a décidé de maintenir l'aide à l'habitat à Fr. 300'000.— pour 2017, soit Fr. 600.— par personne.

Le règlement sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle du 22 décembre 2004, répartit les frais entre toutes les communes selon leurs forces financières et le nombre d'habitants.

Les dépenses concernées sont l'aide sociale individuelle, le recouvrement des pensions alimentaires, l'assistance publique ainsi que le fonds cantonal pour l'emploi.

Les communes établissent, chaque semestre, le montant net de leurs charges et le communique au département.

Les dépenses nettes de l'ensemble du canton sont prises en charge par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.

Trafic : Des travaux d'entretien devront être effectués sur diverses routes communales.

L'achat de diverses machines et d'un nouveau véhicule pour les travaux publics est actuellement discuté au sein du Conseil communal.

Protection et aménagement de l'environnement : L'achat d'eau se monte à Fr. 130'000.—. La vente d'eau a été budgétisé à Fr. 203'000.—.

Le service des eaux usées présente un déficit chronique. Les pertes des années précédentes doivent être amorties conformément à la législation en vigueur.

Des solutions devront être trouvées pour garantir son autofinancement. Une révision du règlement des services publics pour les eaux usées devra être effectuée et un nouveau règlement sera présenté à l'assemblée primaire pour approbation.

La déchetterie est gérée par l'entreprise Wortex dès le 1^{er} janvier 2013. Elle est ouverte le mercredi de 17h00 à 19h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Les biotopes de l'Ehochour et de Vatzeret nécessitent un entretien régulier.

Les travaux publics ainsi que le triage forestier continueront d'effectuer des travaux pour l'éradication des espèces envahissantes. Des informations à l'attention de la population sont disponibles sur le site internet de la commune.

Le salaire et les charges sociales du personnel du service technique sont répartis entre les différents dicastères concernés (cadastre, chargé de sécurité).

Economie publique : Des travaux de rénovation continuent d'être entrepris sur le réseau d'irrigation.

L'absence de contribution devra être analysée étant donné que ce service demande de nombreuses rénovations de conduites.

Le Conseil a décidé de maintenir l'aide à l'économie d'énergie sous la forme actuelle en privilégiant l'aide aux personnes domiciliées sur le territoire Icognard.

Finances et impôts : Les montants ont été inscrits au budget sur la base des prévisions établies par le service cantonal des contributions.

Le taux d'impôt est fixé à 1,20 et l'indexation à 170%.

Les recettes fiscales devraient rester stables en 2017.

Les pertes du service égouts et step sont comptabilisés dans ce service.

Les recettes des personnes morales ont été revues à la hausse, en effet la société Icogne-Energie SA sera imposée sur son bénéfice annuel ainsi que sur son capital.

Suite à la mise en œuvre de la RPT II, notre participation à la péréquation financière intercommunale est portée à Fr. 323'030.—. Les recettes provenant du Fonds de compensation des charges sont fixées à Fr. 163'291.—.

Le dividende versé pour les actions du casino reste élevé. Le budget de ce poste a été porté à Fr. 320'000.— notamment en prévision des dividendes encaissés provenant de la société Icogne-Energie SA.

Les subventions versées aux résidents d'Icogne s'élèvent à Fr. 458'100,— ce qui correspond à environ Fr. 830.— par domicilié.

La fortune par citoyen se monte à Fr. 9'396.— par habitant.

5. Comptes d'investissement

5.1 Généralités

Pour un nouvel investissement non obligatoire, la compétence du Conseil communal prévaut jusqu'à CHF 148'904.30 (2.5% des recettes brutes sans les imputations internes). Dans les autres cas, une décision de l'Assemblée primaire est nécessaire. Art. 17 al.e. de la loi sur les Communes du 5 février 2004.

5.2 Les investissements réalisés pendant la période 2005-2014

5.2.1 Commentaires particuliers sur ces investissements réalisés

Le montant total des investissements communaux effectués pendant ces périodes législatives est important.

Les éléments principaux suivants ont motivé nos décisions et engagements :

- les opportunités qui devaient être saisies afin de bénéficier de subventions ponctuelles
- la nécessité de répondre à des besoins impératifs (Trottoirs, Routes, Places de parc etc...)
- l'obligation de participer à l'essor régional sous peine de se retrouver marginalisé.

Le Conseil n'a cependant pas dérogé aux lignes de conduite essentielles que fixées :

- procéder à des investissements raisonnables répondant à des obligations ou à la clause du besoin,
- répondre à l'attente de nos citoyens et promouvoir la qualité de la vie à Icogne.

Les investissements nets 2017 s'élèvent à Fr. 534'771.36 et concernent principalement :

Bâtiments communaux	Fr.	25'000,00
Participation à la construction des routes cantonales et nationales	Fr.	28'000,00
Modification de la signalisation routière	Fr.	25'000,00
Construction des routes et éclairage public	Fr.	15'000,00
Véhicule et équipements	Fr.	20'000,00

Construction du réseau d'eau potable moins taxes raccordement	Fr.	35'000,00
Construction du réseau d'égoûts moins taxes raccordement	Fr.	5'000,00
Construction réseau d'eau claire	Fr.	30'000,00
Etude réseau d'eau claire PGEE	Fr.	30'000,00
Décharge – déchetterie	Fr.	10'000,00
Carte des inondations	Fr.	30'000,00
Plan de zones – études LAT	Fr.	20'000,00
Etudes réseau irrigation	Fr.	40'000,00
Lac d'Icogne – évacuateur de crue	Fr.	50'000,00
Zone artisanale torrent de Croix	Fr.	10'000,00

Total **Fr. 373'000,00**

Les investissements nets de l'ACCM, votés par l'Assemblée des délégués s'élèvent à Fr. 9'213'810,00. Notre participation (3.7%) est de Fr. 339'893.47.

ACCM Police intercommunale	Fr.	3'811,00
ACCM Police du feu	Fr.	8'817.47
ACCM Bibliothèque intercommunale	Fr.	3'700,00
ACCM Wifi à Crans-Montana	Fr.	370,00
ACCM Installations sports et loisirs	Fr.	318'755,00
ACCM Ecrans d'informations	Fr.	4'440,00

Total **Fr. 339'893,47**

Tous les investissements seront financés par les liquidités.

La participation aux investissements de l'ACCM se monte à Fr. 339'893,47 et concernent principalement les sites d'Ycoor et la réalisation du Régent.

Les investissements projetés par le Conseil seront entièrement financés par les liquidités.

6. Conclusions

6.1 Les propositions pour la période 2017-2020

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour diminuer l'endettement tout en gardant les infrastructures dans un état satisfaisant, ce qui requiert des investissements annuels d'un certain niveau. Pour ce faire, le Conseil désire maintenir une marge d'autofinancement suffisante en maîtrisant les dépenses pour permettre de financer les investissements futurs.

Pour des projets d'envergures tels que construction d'un bâtiment, d'importantes routes ou de places publiques, etc. il serait éventuellement nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour assurer le financement.

Le tableau, ci-dessous, présente les objectifs de la période 2018/2021 :

Plan financier							
Résultat	Comptes	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévisions compte de fonctionnement							
Total des charges financières	4'926'099	4'717'848	4'714'831	4'761'979	4'809'599	4'857'695	4'906'272
Total des revenus financiers	6'420'210	5'452'492	5'448'880	5'503'369	5'558'402	5'613'986	5'670'126
Marge d'autofinancement	1'494'111	734'644	734'049	741'390	748'804	756'292	763'854
Amortissements ordinaires	743'666	730'955	729'289	736'581	743'947	751'387	758'901
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	750'445	3'689	4'761	4'808	4'856	4'905	4'954
Prévision du compte des investissements							
Total des dépenses	717'636	544'771	722'893	730'122	737'424	741'045	748'455
Total des recettes	55'752	10'000	10'000	10'100	10'201	10'303	10'406
Investissements nets	661'884	534'771	712'893	720'022	727'223	730'742	738'049
Financement des investissements							
Report des investissements nets	661'884	534'771	712'893	720'022	727'223	730'742	738'049
Marge d'autofinancement	1'494'111	734'644	734'049	741'390	748'804	756'292	763'854
Excédent (+) découvert (-) de financement	832'227	199'873	21'156	21'367	21'581	25'550	25'805
Modification de la fortune/découvert							
Excédent revenus (+) charges (-)	750'445	3'689	4'761	4'808	4'856	4'905	4'954
Fortune nette	11'030'430	11'034'119	11'038'880	11'043'688	11'048'544	11'053'449	11'058'403
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	-

6.2 L'expression de notre volonté

6.2.1 Optimiser l'engagement de nos moyens

Dans cette perspective, le Conseil communal préconise :

- de se tenir au programme proposé, ci-dessus, concernant les différents budgets et surtout de prévoir une planification dynamique. En d'autres termes, il s'agit de faire une mise à jour du plan financier chaque année. Ceci pousse à une plus grande concertation entre les divers acteurs de la vie politique.

- de maintenir une organisation coordonnée qui prend en compte les principes fondamentaux de rigueur et de prudence.

- faire coïncider la tâche, les moyens de réalisation, les compétences et le contrôle du résultat en vue de promouvoir l'efficacité de l'organisation, la valorisation des collaborateurs et l'harmonisation des objectifs.

6.2.2 Organiser le contrôle financier

Afin de correspondre aux nouvelles exigences légales, le Conseil communal a mis en place un contrôle externe correspondant aux exigences légales de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Ce contrôle a été approuvé par l'Assemblée primaire le 28 février 2005.

6.2.3 Promouvoir la qualité de vie à Icogne

Dans une motivation toujours affirmée à servir les intérêts de toute la communauté, le Conseil communal préconise les axes principaux suivants :

- maintenir les services offerts à notre population,
- favoriser l'instruction et la formation,
- soutenir la vie associative, sportive et culturelle,
- améliorer l'état de des infrastructures et de l'environnement,
- préserver l'attractivité fiscale et la capacité à investir,
- poursuivre sur la voie de la collaboration intercommunale (ACCM) afin de garantir la recherche d'intérêts communs à un coût raisonnable tout en préservant notre autonomie communale.

Forts de l'engagement et de la collaboration de tous les acteurs de la collectivité, l'ambition du Conseil communal est de faire d'Icogne un village où il fait bon vivre.

6.3 Remarques finales

Même si l'exécutif n'est pas astreint à respecter à la lettre cette planification, il est souhaitable de s'y référer dans toute la mesure du possible.

Tout en étant conscients que les propos tenus dans ce document n'engagent en rien, le Conseil suggère de ne déroger aux grandes lignes préconisées qu'en fonction des impératifs d'une situation économique ou pour répondre à des besoins inattendus.

La prise en compte de ce qui précède conforte dans la capacité à assurer le développement harmonieux de la Commune, sur les plans économiques, sociaux et culturels.

C'est dans ce sentiment que le Conseil communal vous soumet ce plan financier 2018-2021 et saisis cette occasion pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Le Conseil communal d'Icogne

Aperçu des indicateurs financiers

	Comptes	Budget	Budget	
1. Degré d'autofinancement (I1)	2015	2016	2017	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	225.7%	137.4%	103.0%	155.2%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2015	2016	2017	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	25.2%	14.3%	14.2%	18.3%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2015	2016	2017	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.0%	10.1%	10.1%	10.1%

Valeurs indicatives

$I3 \geq 10\%$	5 - amortissements suffisants
$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amortissements moyens (à court terme)
$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amortissements faibles
$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amortissements insuffisants
$I3 < 2\%$	1 - amortissements nettement insuffisants

4. Endettement net par habitant (I4)	2015	2016	2017	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	-8'871	-9'359	-9'396	-9'209

Valeurs indicatives

$I4 < 3'000$	5 - endettement faible
$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré
$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important
$7'000 \leq I4 < 9'000$	2 - endettement très important
$I4 \geq 9'000$	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2015	2016	2017	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	22.9%	21.9%	20.4%	21.8%

Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

Graphique des indicateurs - moyenne des trois années

